



Rapport annuel 2022

Sur la qualité et le prix du service public
d'élimination des déchets

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès

Quartier Bord Nègre – D3 bis vf FL
30210 ARGILLIERS
04 66 22 13 70 | www.sictomu.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253001135-20230627-13_2023_06

Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Face aux défis environnementaux, réglementaires et financiers qui sont devant nous, le SICTOMU est engagé dans une mutation profonde qui répond à la nécessité de réduire nos déchets et de favoriser leur tri à la source.

La mission de notre syndicat n'est plus seulement de collecter et traiter les déchets dans le seul objectif sanitaire. Il faut aussi informer et convaincre que notre regard sur les déchets que nous produisons doit changer. Chacun de nous doit être un acteur de cette évolution.

Pour réussir cette mission, le compostage des biodéchets, la collecte des emballages en porte à porte sont des alternatives qui doivent permettre de faciliter le tri et réduire la proportion de nos déchets ultimes destinés à être enfouis ou incinérés.

Avec des coûts de traitement et la fiscalité qui explosent, l'inflation des prix des carburants oblige aussi de nombreuses collectivités à réduire le coût de la collecte des ordures ménagères.

La plupart ont choisi de réduire la fréquence des tournées, d'autres vont plus loin en abandonnant la collecte en porte à porte au profit de l'apport volontaire sur les points de tri.

Le SICTOMU a fait le choix d'une autre stratégie en développant la collecte des emballages en porte à porte. Le choix d'un mode de collecte qui correspond aussi à la demande de très nombreux usagers. Avec des volumes d'emballages qui ne cessent d'augmenter, il est regrettable de constater qu'aujourd'hui le tiers des apports réalisés dans les colonnes jaunes ne sont refusés au traitement. Il s'agit le plus souvent d'erreurs de tri mais aussi, hélas, de nombreuses incivilités qui nous pénalisent fortement tant sur le plan environnemental que financier.

Il est donc crucial d'améliorer la collecte des emballages de façon qualitative et quantitative.

La collecte des emballages en porte à porte engagée depuis le mois de décembre 2022 sur plusieurs communes montre des résultats très probants.

L'augmentation des emballages collectés s'accompagne d'une forte baisse des volumes d'ordures ménagères. Preuve s'il en est que nous avons d'importantes marges de progression concernant le tri.

Ce constat encourageant nous invite à déployer la collecte des emballages sur l'ensemble du territoire dont le SICTOMU dispose de la compétence.

L'ensemble des communes bénéficieront de la collecte des emballages en porte à porte d'ici à la fin de l'année 2023.

Face à nos déchets, nous devons changer nos gestes, adopter de nouveaux réflexes. L'indispensable réduction de nos déchets peut bousculer un peu nos habitudes mais c'est la somme des efforts de chacun qui fera de l'Uzège-Pont du Gard un territoire préservé, exemplaire et encore plus attractif

Le Président du SICTOMU
Frédéric LEVESQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

Sommaire

1. Présentation générale	5
1.1. Compétences.....	5
1.2. Organisation.....	6
1.3. Territoire et population.....	7
2. Le cadre légal et réglementaire	9
2.1. Les principaux acteurs.....	9
2.2. Les principales lois françaises.....	9
2.3. Le P.R.P.G.D Occitanie.....	10
3. La Prévention	11
3.1. Définition de la Prévention des déchets.....	11
3.2. Une politique forte au SICTOMU.....	11
3.3. Quelques exemples d'actions concrètes.....	14
4. La collecte	18
4.1. Le RESTE = « RESidus des Tris Effectués ».....	18
4.2. La collecte sélective.....	22
4.3. Synthèse : Kg/hab./an sur les tonnages collectés (ResTe + CS).....	29
5. Les déchèteries	30
5.1. L'organisation.....	30
5.2. Résultats et analyses.....	31
6. Synthèse des tonnages collectés	36
6.1. Tonnages collectés en 2022 et évolutions depuis 2018.....	36
6.2. Évolution des tonnages collectés depuis 2010.....	37
7. Gestions spécifiques	38
7.1. Les usagers non ménagers.....	38
7.2. La collecte des Encombrants.....	38
8. Le traitement	40
9. Les indicateurs financiers	41
9.1. Présentation des dépenses et des recettes du SICTOMU.....	41
9.2. Compte Administratif 2022.....	43
9.3. Montant annuel des principales prestations sur contrat.....	51
Bilan en entrée d'exercice	55
10. Les perspectives et évolutions	58
11. Stratégie de Prévention et d'optimisation du service	64

Contexte international et économique

- Après deux années de pandémies COVID, début de la guerre en Ukraine le 24 février 2022,
- Forte augmentation des dépenses liées aux énergies et matières premières,
- Forte inflation + 5.2 % (source INSEE).

Evolution de la réglementation

- Décret 7 flux : Une obligation pour tous les producteurs de plus de 1100 litres de déchets par semaine du tri à la source des papiers, verres, plastiques, métaux, bois, plâtres et fractions minérales
- Création de nouvelles filières REP (matériaux de constructions, jouets, articles de bricolage et jardin...)
- **Interdiction d'élimination en centre d'enfouissement ou d'incinération** de bennes de déchets présentant un taux d'un déchet valorisable représentant plus de 30 % => obligation de tri/valorisation.
- Au 1/01/28 interdiction d'accueil de bennes comprenant en masse + de 50 % de valorisables (verre, papier, emballages, plastiques, métaux, bois, textiles, biodéchets, inertes, plâtres)
- Obligation d'insertion de la mention « déchets » dans les devis de travaux.

Production de déchets

- Après deux années de pandémie, retour à une production conforme aux tendances historiques,
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : pour la première fois le tonnage collecté est inférieur à 8000t,
- Tonnage des collectes sélectives est de 107, 21 kg /an/hab. contre 77 en moyenne départementale,
- Evolution nette des taux de refus qui passe désormais à 29.7 %,
- En déchèterie, réduction massive de la fraction de tout-venant et augmentation de la valorisation.

Prévention / Communication

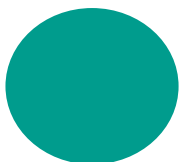
- Déploiement de la stratégie de réduction des flux d'OMR produits,
- Création de multiples partenariats au titre des biodéchets (CCPU : cofinancement des composteurs, formation de référents communaux, Centre Social PMF : production de composteurs partagés, ...),
- Décision de mise en place du tri des emballages en porte à porte,
- Généralisation du compostage collectif dans les écoles et sessions de formation au compostage,
- Organisation de visites de sites industriels afin de marquer durablement les esprits,
- Réalisation d'un premier colloque sur l'intérêt des broyats en réhabilitation de carrière,
- Présentation de nos résultats lors du colloque sur l'économie circulaire de Toulouse,
- Refonte du site internet.

Exploitation

- Livraison d'un véhicule spécialisé dédié au lavage des points d'apport volontaire (PAV),
- Livraison d'une benne grue pour la collecte des papiers et des emballages,
- Réorganisation des tournées de collecte pour optimiser les circuits et éviter les passages redondants
- Conduite d'une étude pour l'extension de la déchèterie de Fournès,

Vie syndicale

- Conservation du taux de TEOM à 13,1 %,
- Évolution du taux de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) de 25€ en 2020, 37 € en 2021 à 45 € en 2022,
- Baisse de la dépense de traitement payée à SRE grâce aux efforts de valorisation,
- Nombreuses avancées sociales pour les personnels (TR, prévoyance, mutuelle, ...),
- Réglementation du temps de travail : Organisation des 1607 h.



1. Présentation générale

1.1. Compétences

• Présentation du SICTOMU

Le SICTOMU est le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès. Il s'agit d'un syndicat mixte fermé, créé en 1973, et dont le siège est basé depuis 2008 sur la commune d'Argilliers. Il s'étend sur 35 communes du Gard appartenant à deux Communautés de Communes (CC du Pont du Gard et CC Pays d'Uzès) qui lui confient la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés pour une partie de leur territoire.

Le SICTOMU exerce les compétences de collecte et de traitement. La prévention, le changement des pratiques et la réduction de la production des déchets sont aussi au cœur de son métier.

L'ensemble de la population communale, soit 34 512 habitants (population municipale), a accès au service de collectes des déchets (porte à porte et/ou apport volontaire) et aux 4 déchèteries. La superficie totale du territoire est de 541,76 Km². Au 31 décembre 2022, le SICTOMU comptait un effectif de 43 agents (40 titulaires dont 1 en disponibilité et 3 contractuels longue durées).

Les équipements du syndicat sont :

- 4 déchèteries (Uzès, Fournès, Lussan, Vallabrix)
- 1 aire de broyage des végétaux (sur la déchèterie de Vallabrix)
- 1 quai de transfert (sur le site d'Argilliers) + un atelier de mécanique VL et PL

En délégation depuis octobre 2019 : Gestion du haut de quai de la déchèterie de Garrigues-Ste-Eulalie.

• La collecte (régie directe)

La partie **COLLECTE** est assurée en régie directe, c'est-à-dire que le SICTOMU dispose de son propre personnel, structures (siège social, déchèteries, ...) et équipements (bennes à ordures ménagères, camions grue, etc.).

Le SICTOMU organise la collecte des déchets de façon différenciée en fonction de la spécificité des territoires et des types de déchets à collecter.

➔ 22 341 tonnes de déchets ont été collectés au cours de l'année 2022 :

7 997 tonnes de ResTE (En bacs + PAV)
1 936 tonnes de Verre (PAV + collecte pro.)
1 121 tonnes d'Emballages Ménagers Recyclables (PAV)
643 tonnes de Papiers (PAV)

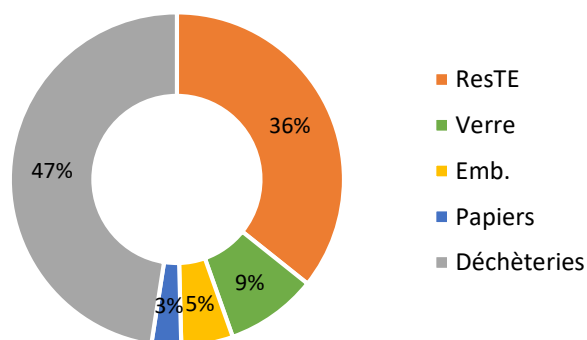
▶ **Soit 11 697 tonnes en bacs ou colonnes**

▶ **Et 10 644 tonnes en déchèteries** (avec cartons pro.)

Les principaux moyens (en véhicules) sont :

- 9 BOM
- 6 camions grues
- 3 Mini-bennes
- 3 poly-bennes
- 2 Packmat
- 1 véhicule de lavage haute pression + 5 véhicules VL de service

Tonnages collectés en 2022



REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

• Le traitement

La partie **TRAITEMENT** est réalisée pour le compte du SICTOMU par Sud Rhône Environnement (pour la fraction déchets ménagers), syndicat d'études et de traitement basé à Beaucaire (30). Ce transfert a débuté en 2002 et coïncide avec la mise en place de la collecte sélective sur le territoire du SICTOMU.

Le SICTOMU dispose de 4 représentants élus au sein du comité syndical de Sud Rhône Environnement (1 élu par tranche de 10 000 habitants).

Il est à noter que le contentieux entre SRE et son ancien délégataire (Ecoval 30 : liquidation judiciaire en 2020) se poursuit en 2022.

• Synthèse du champ de compétences sur les déchets ménagers

Gérée directement par le SICTOMU			Actions transférées à Sud Rhône Environnement		
Compétence COLLECTE			Compétence TRAITEMENT		
Pré-collecte	Collecte sur le territoire	Acheminement des déchets vers le quai de transfert	Transport des déchets vers le centre de tri	Transport des déchets vers les filières de traitement	Valorisation et traitement des déchets
Livraison/maintenance du matériel permettant la collecte	Collecte en porte-à-porte, en apport volontaire, dans les déchèteries	Pour certains flux	Pour certains flux	La filière de traitement varie selon le flux	

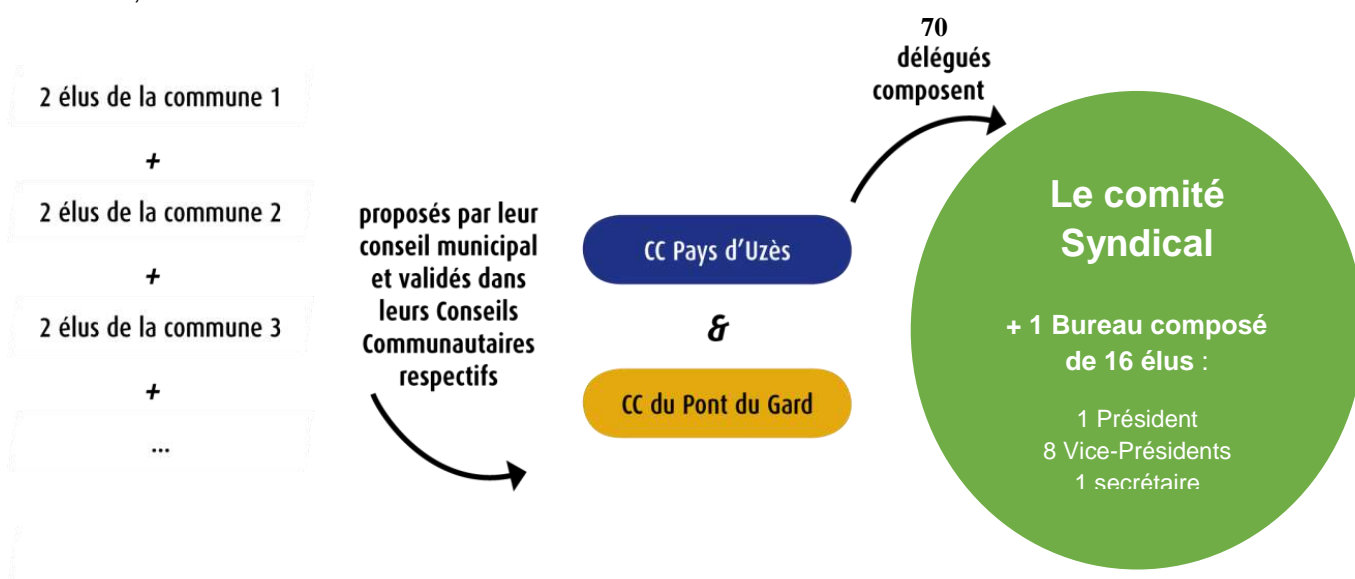
1.2. Organisation

En tant qu'établissement public, le SICTOMU est dirigé par des élus locaux.

Conformément aux dispositions prévues par ses statuts, il est représenté par 2 délégués « titulaires » pour chaque commune adhérente (et autant de délégués suppléants).

Ces 70 élus composent l'assemblée délibérante, le comité syndical, qui vote les orientations du syndicat à l'occasion d'assemblées générales. Le mandat d'un élu du SICTOMU est le même que celui d'un conseiller municipal ou communautaire : 6 ans.

Toutes les orientations stratégiques sont étudiées, débattues et proposées par un Bureau désigné à l'occasion d'élections en comité syndical. Depuis septembre 2017, ce bureau est composé d'un Président, de 8 vice-Présidents, d'un secrétaire et de 6 assesseurs.



REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

Depuis l'élection du nouvel exécutif du syndicat en été 2020, des commissions et des groupes de travail ont été créés. Ces commissions thématiques instruisent et préparent les affaires soumises par l'exécutif (le Président et les membres du Bureau) ainsi que les dossiers touchant leur champ de compétences.

Ces commissions émettent un simple avis consultatif. Elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel. Reflétant un esprit d'ouverture, participatif et collaboratif de la Gouvernance, le Président en exercice expose ainsi sa volonté d'associer l'ensemble des élus membres afin de gérer les enjeux et les problématiques auxquels le SICTOMU est confronté.

Chaque commission est constituée d'un Président et de plusieurs membres titulaires. Chacune de ces commissions est renforcée par la présence d'agents du SICTOMU afin de préparer et assurer le bon secrétariat de l'instance.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- ▶ Commission « Organisation et performances de collecte »
 - Groupe de travail n°1 : Optimisation de la collecte et mutation
 - Groupe de travail n°2 : Organisation de la collecte
 - Groupe de travail n°3 : Optimisation de la collecte sélective
 - Groupe de travail n°4 : Réduction de la fraction fermentescible
- ▶ Commission « Finances »
- ▶ Commission « Ressources Humaines »
- ▶ Commission « Prévention, Communication et Changement des pratiques »
- ▶ Commission « Tarification Pro et Déchèteries »

1.3. Territoire et population

(Source INSEE population légale millésimée 2019 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2022 - décret 2021-1946).

- ▶ **La population « totale »** cumulée de l'ensemble des 35 communes du territoire du SICTOMU représente **35 402 habitants** au 31 décembre 2021, soit une très légère baisse de 0,16%.

Population « totale »	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'habitants	35 073	35 351	35 510	35 469	35 348	35 460	35 402
Variation de population	+0.78 %	+0.79 %	+ 0.45 %	- 0.115 %	- 0.34 %	+ 0,32 %	- 0,16%

- ▶ **La population « municipale »** (qui ne comprend que les personnes ayant leur résidence principale sur le territoire) s'élève quant à elle à **34 512 habitants** au 31 décembre 2022.
C'est cette population qui est prise en compte pour les ratios du présent rapport annuel.

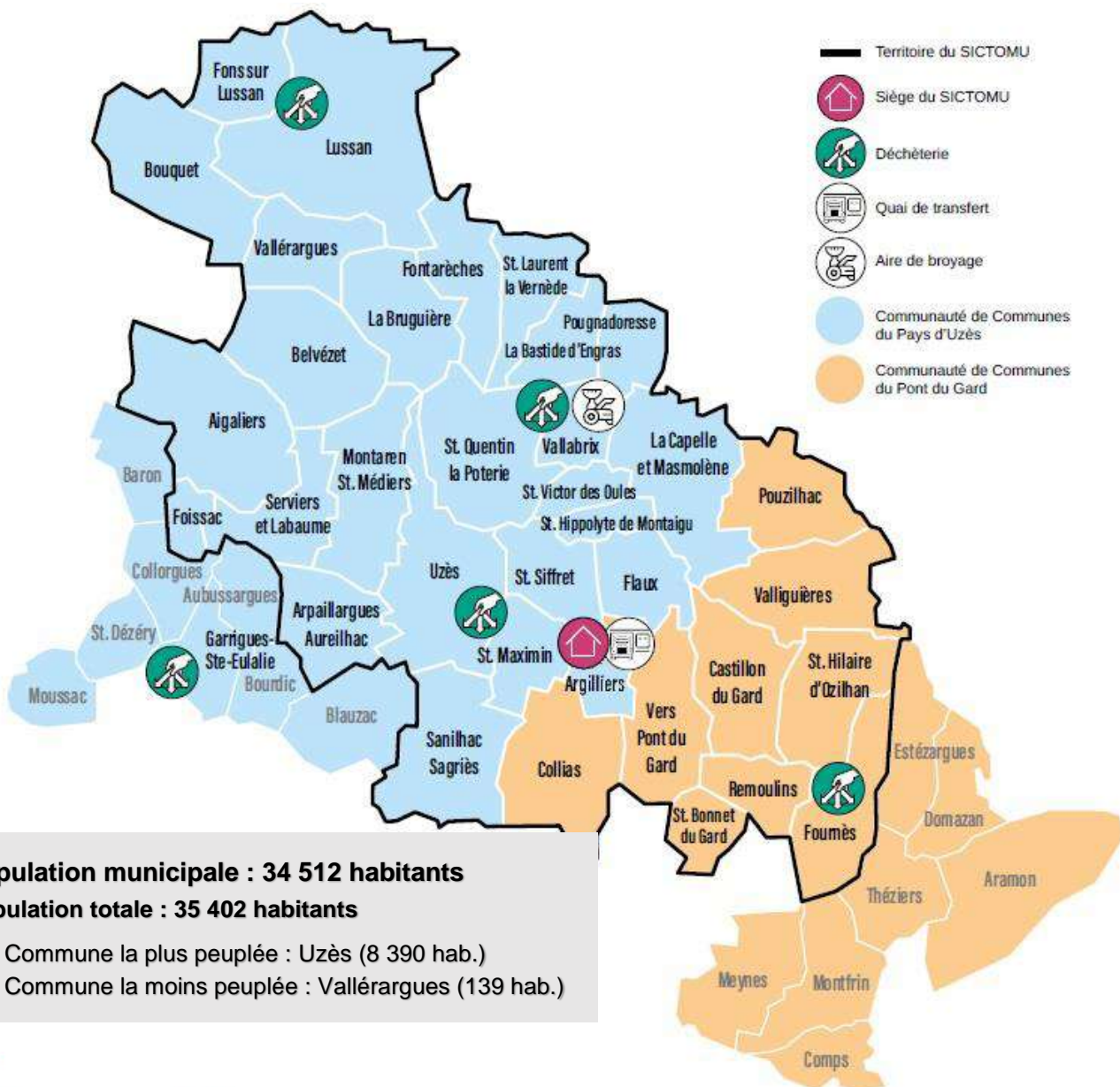
Mais au-delà de la population résidente de façon habituelle, **il convient d'observer que notre territoire touristique est fortement impacté par la saisonnalité.**

Ainsi nous avons pu observer jusqu'à un doublement de la production de déchets de RESTE entre les mois de février et d'août.

Cette situation s'explique facilement par le taux de résidences secondaires très élevé (17,78 % des logements du territoire) et qu'il convient d'observer que certains établissements de plein air (campings) représentent, durant la période estivale, une population égale ou supérieure à la 4^{ème} commune de notre territoire.

Cartographie du territoire

Superficie : 541,76 km²
Territoire semi-rural,
Touristique l'été



Population municipale : 34 512 habitants
Population totale : 35 402 habitants
→ Commune la plus peuplée : Uzès (8 390 hab.)
→ Commune la moins peuplée : Vallérargues (139 hab.)



= 35 communes réparties sur 2 Communautés de Communes :



26 communes

appartenant à la CC Pays d'Uzès
(sur 34 au total) pour 23 357 hab.



9 communes

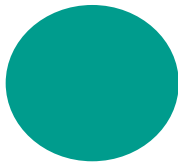
appartenant à la CC du Pont du Gard
(sur 16 au total) pour 11 155 hab.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_



2. Le cadre légal et réglementaire

2.1. Les principaux acteurs



Etat

- Application et transposition des directives Européennes
- Politique générale en matière de gestion des déchets
- Promulgation des lois, arrêtés, décrets et circulaires



Région

- Depuis 2015 (loi Notre), c'est la Région qui a la responsabilité de la planification de la gestion des déchets
- Plan Régional de prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)



Collectivités / Syndicats

- Responsables et organisateurs de la gestion des déchets au niveau local
- Prévention, précollecte, collecte, valorisation, tri, traitement



Eco-organismes - Filières REP

- Mise en œuvre des filières REP (Responsabilités Elargies du Producteur)
- Filières opérationnelles (Ecomobilier, Valdelia, Corepile ...) ou financières (CITEO, Refashion ex EcoTLC)



ADEME

- Établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Connaître, convaincre et mobiliser, conseiller, aider à réaliser



Opérateurs privés

- Fournisseurs de matériels
- Collecte, transport, exploitation d'installations de tri, valorisation, traitement

2.2. Les principales lois françaises

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 – Loi Notre



- Transfert des compétences collecte et traitement des déchets aux intercommunalités
- Recomposition de l'organisation du service public de gestion des déchets (SPGD) : agrégation et redécoupage intercommunal
- Rationalisation et harmonisation toujours en cours (sur les plans techniques et financiers)

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 - LTECV



- Loi transversale et multithématique avec apparition de l'économie circulaire
- Objectifs ambitieux
- Harmonisation du tri, lutte contre le gaspillage alimentaire, tri à la source des biodéchets ...

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 - Loi AGECE



- Renforcement des objectifs de la LTECV :
 - ✓ -15% de DMA d'ici à 2030 par rapport à 2010
 - ✓ réduire à 10% des quantités de DMA produites, les quantités admises en ISDND d'ici 2035
 - ✓ si pas de valo matière, 70% des déchets sont valorisés énergétiquement
- Nouvelles filières REP (jouets, matériels de sport, bricolage ...)
- Généralisation du tri des biodéchets à **2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

2.3. Le P.R.P.G.D Occitanie

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets.

PRPGD = document opposable aux décisions des EPCI / Syndicats

Objectifs principaux du PRPGD

- Validation en 2019
- Respect de la hiérarchie de gestion des déchets ...

Prévention

- Baisse des DMA conforme à la LTECV
- Biodéchets dans les OMr : -50% en 2025 et -61% en 2031 → 30 kg/hab/an
- 100% d'EPCI couverts par un PLPDMA (**obligatoire** depuis 2012) ...

Valorisation

- Extension des consignes de tri à l'ensemble de la population
- CS à 61,5 kg/hab/an en 2031
- Maillage resserré d'ISDI ...

Le plan a pour objectif de coordonner l'ensemble des actions à entreprendre sur le territoire régional durant une période de 12 ans. Il est le document de référence et d'orientation qui a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par les différents acteurs concernés par la prévention et la gestion des déchets. Les décisions publiques doivent être compatibles avec le Plan. Le PRPGD Occitanie a été adopté fin 2019 et s'inscrit donc dans le respect des objectifs de la loi LTECV du 17 août 2015.

- Il prévoit d'augmenter la valorisation matière et fixe le taux de valorisation des déchets à 55 % en 2020 (le SICTOMU est à 54 % en 2019) puis 65 % en 2025 des déchets non dangereux.
- Il fixe une réduction de 35 % des quantités de déchets résiduels entre 2015 et 2031 notamment grâce au développement de la collecte sélective (+ 34 % pour les emballages et + 25 % pour le verre sur la période) et la collecte des bio déchets ou encore par la réduction de la part de déchets éliminée.
- Il fixe par rapport au tonnage de 2010 un abaissement des mises en décharge de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025. Ce qui dans le cas du SICTOMU ou plus largement de SRE est dans la configuration actuelle impossible puisqu'aujourd'hui l'intégralité ou presque des déchets ultimes est désormais enfouie sur le site de Bellegarde.

Aussi, au regard de ces contraintes réglementaires, le modèle de gestion des déchets doit être repensé pour répondre à ces objectifs.

Dès lors l'enjeu est de passer d'une vision techniciste à une vision sociétale visant le changement des pratiques et l'évolution du comportement de nos citoyens en matière d'environnement et plus particulièrement sur le champ du déchet.

De plus, les contraintes liées à l'accroissement des coûts de gestion des déchets, tout autant que nos enjeux d'élus et de citoyens éco-responsables, porteurs d'une vision de long terme, nous conduisent à engager une politique volontariste de réduction de la production et de la toxicité de nos déchets.

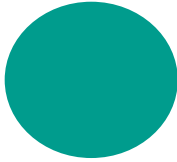
Le SICTOMU s'engage de ce fait dans cette dynamique en opérant un basculement vers une logique « zéro déchet ».

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_



3. La Prévention

3.1. Définition de la Prévention des déchets

On entend par prévention toutes les actions qui vont concourir à éviter l'apparition du déchet ou de sa prise en charge par un éliminateur.

La prévention des déchets consiste donc à :

- Éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets. Nous parlerons alors de prévention quantitative.
- Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler). Nous retiendrons alors la notion de prévention qualitative.

Parallèlement pour les collectivités en charge de la gestion des déchets, la prévention doit être envisagée comme aussi bien d'un point de vue **technique et financier (moins de transport, moins de traitement, moins de TGAP...)** qu'**environnemental**. L'enjeu est de s'inscrire dans un développement responsable.

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

3.2. Une politique forte au SICTOMU

Depuis de nombreuses années mais plus encore au cours des derniers exercices, il est apparu fondamental au SICTOMU d'engager une politique forte en matière de prévention des déchets. Et depuis quelques années c'est l'un des axes essentiels de notre politique.

Cette démarche trouve son origine dans la volonté de limiter notre impact environnemental, de faire face aux obligations légales de tri et de valorisation ou encore de la volonté d'endiguer l'évolution rapide de la fiscalité et des coûts de traitements des déchets.

Certes, aujourd'hui nous pourrions nous enorgueillir de nos résultats avec une production de déchets résiduels (ResTE - Résidus des Tris Effectués) de presque 100 kg de moins que nos collectivités voisines adhérentes à SRE (232 kg/an/hab. contre 320kg/an/hab.) alors que nous intégrons dans nos tonnages les déchets produits par les professionnels les gîtes et établissements touristiques. Ou encore au travers de nos résultats en matière de collecte sélective qui dépasse les 107 kg/an /hab.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous satisfaire de ces résultats. Des efforts importants peuvent et doivent encore se développer.

Notre objectif ne doit pas se limiter à réduire notre production de déchets de 2 à 4 kg par an et par habitant mais de se fixer une production annuelle de déchets de ResTE ne dépassant pas 100 kg à échéance de 10 à 15 ans.

LE CHOIX D'UN DEVELOPPEMENT RESPONSABLE

Il s'agit aujourd'hui de s'engager dans un développement soutenable, de changer les pratiques et le regard sur la gestion des déchets ménagers.

UN ENJEU DE SOCIÉTÉ
Préserver notre environnement sur le long terme.

CONSTRUIRE UNE ECONOMIE CIRCULAIRE
PLUS VERTUEUSE OU CHACUN À UN RÔLE À JOUER.

RÉDUIRE les « ResTes »

OBJECTIF : **100 KG** par HABITANT/AN de "ResTe"

Sur les **235 KG** de « ResTe » produits, **145 KG** sont traités dans des bacs :

- 3 kg - Textiles
- 4 kg - Papiers
- 10 kg - Verres
- 10 kg - Emballages recyclables
- 10 kg - Compostage alimentaire
- 20 kg - Déchets verts
- 80 kg - Résiduels

Restent à des postes simples, sans personne dédiée ou 3/5 autres habitants de "ResTe", **90 KG**

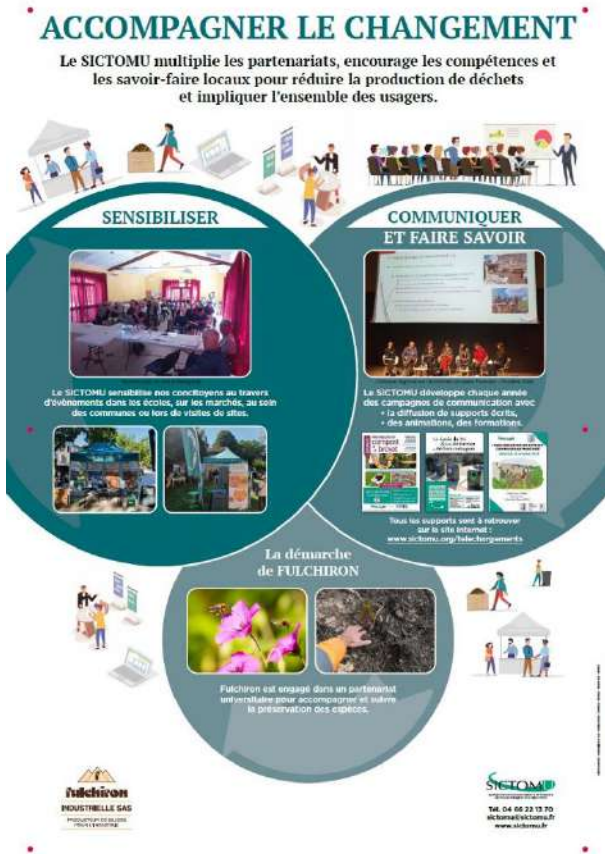
fulchiron INDUSTRIELLE SAS
PRODUCTEUR DE BACS POUR LE DÉCHÈTE

SICTOMU
Société Intercommunale de Traitement des Déchets
Tel. 04 66 22 13 70
sictomu@sictomu.fr
www.sictomu.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2023
Application agréée E.legalite.com

3.2.1. Vers un Changement de modèle

Il s'agit pour le SICTOMU de faire évoluer la perception du déchet par l'ensemble des acteurs qu'ils soient politiques, économiques ou usagers du territoire.



Aujourd'hui pour nombre d'entre eux, la gestion des déchets répond encore trop souvent à la seule logique de propreté urbaine. Et de fait, le positionnement de nos territoires reste pour partie encore trop souvent guidé par le seul souci d'accompagnement de nos concitoyens sur des logiques de nuisances ou de proximité.

De fait, l'enjeu du tri et de la valorisation des déchets, même s'il est partagé par nombre d'élus, d'associations ou d'acteurs reste encore trop embryonnaire ce qui rend parfois difficile notre capacité de motiver et d'impliquer pleinement nos concitoyens.

Pourtant pour le SICTOMU, les enjeux sont clairs. Aux delà de la perception des notions de service ou de propreté, de gestion rationnelle des déchets, il s'agit pour nous de réduire l'impact financier et environnemental de celui-ci par la mise en place de multiples partenariats ou actions de terrain de tri, de valorisation, de recyclage ou de gestion de proximité.

La nouvelle mandature considère, qu'au regard de l'urgence environnementale, il faut désormais aller encore plus loin dans la préservation de notre environnement en devenant véritablement un des acteurs du changement des pratiques de nos concitoyens.

3.2.2. Le choix d'une approche durable et responsable

Si la majorité de nos concitoyens participe activement à l'effort collectif de tri/valorisation ou de réduction de la production d'ordures ménagères, il convient de constater que, malgré les efforts du plus grand nombre, nos gisements valorisables sont régulièrement pollués par quelques usagers indécidés qui ne se sentent concernés en rien par ces problématiques.

De fait, nous retrouvons régulièrement des sacs de gravats, de la laine de verre, des bidons d'huile de vidange dans nos conteneurs de collecte sélective des emballages et c'est ainsi près de 30 m³ d'emballages qui sont définitivement souillés et donc déclassés en refus de tri par le fait d'un seul individu.



Colloque Régional sur l'Economie Circulaire – Toulouse Octobre 2022

L'objectif assigné n'est donc plus seulement la gestion organisée et optimisée de la gestion des déchets mais aussi, de réduire l'impact collectif de nos pratiques.

Il s'agit donc de constituer, d'associer, de fédérer, de sensibiliser des réseaux d'acteurs afin d'engager des actions concrètes et durables afin de construire un environnement où la norme devient progressivement l'écoresponsabilité.

3.2.3. Une approche pragmatique et de terrain

Aussi, cette évolution des pratiques passe par la mise en place d'actions « pratiques » qui puissent réellement changer le comportement de nos concitoyens et rendre visible et marquant l'enjeu des déchets.

Il s'agit donc de toucher le plus grand nombre au travers d'une présence renforcée dans les établissements scolaires, au sein des communes, auprès des associations, dans les journaux ou bulletins municipaux ou encore sur les lieux de vie (marchés hebdomadaires, petits marchés nocturnes, déchèteries, ...).

De fait sont constitués une multitude de partenariats avec :

- Des établissements scolaires en vue de mettre en place au quotidien le tri des fermentescibles et le compostage de ceux-ci au sein de l'établissement, la réalisation d'un parcours de sensibilisation associant divers acteurs sur la protection de l'environnement (eau, air, déchets, économies d'énergie, tri, compostage, ...) et qui en fin d'année aboutit pour les classes ou scolaires concernés à la réalisation de visites de sites de tri/valorisation ou d'élimination des déchets, ...
- Les communautés de communes, afin que conjointement nous engagions le changement des pratiques (participations aux projets PCAET, cofinancement de composteurs, création de cycles de formations, ...)
- Les communes par la désignation au sein de chacune d'entre-elles de référents thématiques (compostage servant de relais sur la formation et la pratique des usagers de la commune), par la mise à disposition de séries d'articles de presse librement utilisable pour alimenter les bulletins municipaux ou lettres d'informations, ...
- Les acteurs locaux afin d'enclencher des synergies. Pour exemple le centre social intercommunal Pierre Mendès France de St Quentin la Poterie qui assure désormais pour notre compte la production de composteurs collectifs et réalise des tournées de collecte des encombrants, ... le Syndicat Mixte des gorges du Gardon qui nous apporte son appui logistique et technique sur la sensibilisation des scolaires à l'environnement, ...
- Les associations environnementales pour organiser lors de leurs manifestations la promotion du tri ou de la pratique du compostage, ... (CITRE, Association pour le Recyclage et la Réutilisation en Uzège, Vers zéro déchet, ...).
- Les professionnels afin de faire évoluer les pratiques métiers (agriculture, restauration, carriers, ...).



REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2023
Application agréée E.legalite.com

3.3. Quelques exemples d'actions concrètes

Le déploiement du compostage domestique

Le **SICTOMU** à votre service !

Réduire . Trier . Collecter . Valoriser

Comment réduire le volume de ma poubelle de 30 % ? En compostant mes déchets !

Environ 30% de nos déchets ménagers sont compostables. En moyenne, c'est 100 Kg de déchets par an et par habitant que l'on peut valoriser simplement par une action de compostage.
Le compostage est l'acte le plus simple de valorisation directe des déchets et sans doute le plus ancestral. Le processus aboutit à la production d'un engrais naturel : le compost.
Incorporé à la terre, le compost restitue la matière organique et les éléments nutritifs qui l'enrichissent.
Ce tri à la source des biodéchets est encouragé par le SICTOMU qui donne la possibilité d'acquiescer à tarif préférentiel un composteur en bois.



Offrez-vous votre composteur !
(Offre réservée aux usagers du SICTOMU)

BON DE RÉSERVATION

Les composteurs sont fournis en kit (avec notice de montage) et avec un guide de compostage.

Offert - Un bio-seau de 7 litres qui facilitera votre geste de tri en cuisine !

➤ ----- À renvoyer au SICTOMU avec un chèque correspondant au volume souhaité.

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Adresse mail :

Joindre à ce bon de réservation un chèque à l'ordre du **Treasor Public** à l'adresse suivante :

SICTOMU - Quartier Bord Nègre, D3 Bis - 30210 ARGILLIERS

Le chèque ne sera annulé qu'une fois la commande livrée et le bon de livraison signé.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès



Afin de nous préparer à l'obligation de gestion des fermentescibles à compter du 31 décembre 2023, une étude sur la faisabilité du tri à la source des biodéchets a été engagée.

Il ressort que le gisement mobilisable par compostage ou collecte séparée a été estimée à 114.59 kg/an/hab. sur les 235 kg de ResTE produits annuellement.

Trois scénarii associant ou non la collecte séparative des biodéchets et/ou le compostage ont été examinés. Au regard de la typologie de notre territoire à dominante rurale touristique le scénario du tout compostage a été retenu.

De fait, un effort conséquent a été produit en 2022 pour engager nos administrés à développer le compostage individuel. Pour accompagner cette évolution le recrutement d'un maître composteur a été réalisé dans le cadre d'un appel à projet porté par l'ADEME et la Région.

La création d'aires de compostage partagé.

La gestion des fermentescibles est désormais un enjeu cardinal pour le SICTOMU tant pour des raisons d'économies de traitement que pour des raisons environnementales de préservation des ressources et de limitation des impacts.

La gestion des bio-déchets constitue une opportunité unique, de changer notre rapport au consumérisme. Cet acte simple du quotidien, frappé du coin du bon sens populaire, rendu légitime par des pratiques ancestrales peut nous permettre de retrouver notre conscience éco-citoyenne et mettre en avant notre responsabilité et notre engagement environnemental.

Le compostage est très développé sur notre territoire, puisque plus de 4 600 composteurs individuels sont présents. Pour autant il convient d'offrir à cette pratique une plus grande visibilité tout en banalisant le geste afin de le rendre naturel.

C'est dans cette optique que le SICTOMU a sollicité l'ensemble de ses communes adhérentes pour mettre en place des sites de compostage partagé. Un programme de désignation et de formation de référents communaux chargés de la promotion du compostage collectif et individuel est désormais en place. Et de nombreux sites ont été inaugurés tant au sein des quartiers, que de jardins partagés ou d'établissements



REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

Les généralisations des formations au compostage domestique

Si depuis 2002, le SICTOMU accompagne la pratique du compostage sur le territoire au travers de campagnes de communications ou du financement à hauteur de 50 % des composteurs, seul ¼ des foyers en étaient équipés.

Aussi, afin de diffuser plus largement l'usage de composteurs et d'ancrer les pratiques, des sessions de formations ont été mis en place au sein des communes.

Ces séances d'environ une heure associent une approche théorique et pratique permettant de donner à chacun, les clefs pour réaliser un compost de qualité.



Formation compostage – La Bruguière

La gestion des déchets verts issus des déchèteries

VALORISER LES DÉCHETS VERTS Une démarche environnementale vertueuse



Les déchets verts collectés au sein de nos déchèteries représentent plus de 11% des tonnages de déchets collectés chaque année par le SICTOMU.

Cette matière si elle est collectée avec application permet après analyse (Norme NFU 44-051) de la réutiliser localement sous forme d'amendements organiques.

Aussi en 2022, 2 200 tonnes de déchets verts ont été broyées puis données à des maraîchers, viticulteurs ou carriers afin de restructurer et enrichir leurs sols.

Cette gestion de proximité est triplement bénéfique :

- Puisqu'elle permet de réduire les coûts de traitements et de transport pour la collectivité,
- Car elle est utile d'un point de vue environnemental (moins de transports, moins d'intrants chimiques, accélération de la reconquête faunistique et floristique, ...),
- Enfin, elle joue un rôle actif dans la sensibilisation du public sur le compostage.

C'est aussi l'occasion d'établir des partenariats avec les entreprises locales afin de travailler ensemble sur la prévention de l'environnement et ainsi les aider à verdir leur activité ou leurs procédés.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

Le partenariat avec le carrier Fulchiron

L'exemple le plus significatif est le partenariat mis en place avec la société Carrière FULCHIRON qui associe tout à la fois un industriel, une université, et le SICTOMU.

Le SICTOMU fournit à l'industriel gracieusement des centaines de tonnes de broyats de déchets verts.

L'industriel missionne une université pour engager un suivi scientifique quinquennal d'utilisation de broyats normés en réhabilitation de carrière et finance la production annuelle de panneaux d'exposition de sensibilisation du public à la gestion des déchets.

Enfin, l'université apporte l'expertise et le suivi scientifique de l'opération.

Un colloque organisé en partenariat avec l'entreprise Fulchiron, la commune de Vallabrix, l'ONF et l'université de Perpignan a rassemblé fin septembre 22 une soixantaine d'élus, professionnels et étudiants afin de présenter les modalités, procès et résultats remarquables de la renaturation du site de la carrière de Vallabrix.

LE BROYAT VERT CRIBLÉ
Approche environnementale de la réhabilitation de la carrière de Vallabrix

LES AVANTAGES DU BVC
Le Broyat Vert Criblé (BVC) est un amendement organique produit à partir des déchets végétaux provenant des espaces verts des collectivités et des apports des habitants en déchèteries. Les végétaux sont ensuite broyés puis criblés.

LES DÉCHÈTERIES À LA CARRIÈRE
1 400 TONNES de déchets verts ont été broyées sur la déchèterie de Vallabrix avant d'être épandues sur le site de la carrière. Cette filière permet, sur le territoire du SICTOMU, de valoriser au plus près cette ressource.
Le Broyat est analysé et doit répondre aux normes européennes en vigueur pour devenir un amendement organique (norme NFU 44-05).

LE BROYAT VERT CRIBLÉ PERMET :
 - d'apporter de la matière organique et d'accroître la reprise de la végétation.
 - de diminuer l'humidité des sols et de lutter contre leur assèchement.
 - de réduire l'érosion éolienne et de favoriser le retour de la biodiversité.

RÉDUIRE LES IMPACTS NATURELS ET VISUELS : UNE PRIORITÉ
Accroissant la repousse de la végétation, l'utilisation du BVC permet aux zones dégradées de rester moins longtemps à nu ce qui limite les envois de poussières et le ruissellement des eaux. L'impact visuel sur le paysage local est nettement amélioré.

IUT Perpignan
Bénéficiaire du partenariat avec IUT de PERPIGNAN
Définir un protocole d'étude scientifique
Réaliser l'analyse des broyats (composition, mélange, caractéristiques) et de manière à obtenir les meilleurs résultats possibles en fonction de la typologie des sols.
Bénéficiaire de leur expérience car d'autres projets comme celui-ci ont été menés par l'IUT en partenariat avec des professionnels.
Suite l'évaluation sur le long terme (minimum 5 ans) au travers de stages et de projets futurs permettant ainsi d'évaluer et d'ajuster la connaissance scientifique dans ce domaine.

Fulchiron
INDUSTRIELLE SAS
RUE DE LA CARRIÈRE
34100 VALLABRIX

SICTOMU
"Société Industrielle de Collectivités Territoriales"
N° 04 64 23 18 30
sictomu@sictomu.fr
www.sictomu.fr

La pratique du tri et compostage au sein des établissements scolaires

CHANGEMENT DES PRATIQUES
Les établissements scolaires mobilisés

GÉRER LES BIODÉCHETS EN MILIEU SCOLAIRE
 - Éviter le gaspillage alimentaire.
 - Réduire les quantités de déchets jetés à la poubelle.
 - Développer le compostage en milieu scolaire.
 - Faire des économies sur le paiement de la prestation spéciale.
 - Utiliser l'argent économisé pour améliorer l'entretien.
 - Créer des jardins pédagogiques en utilisant le compost de la cantine.
 - Impliquer tous les acteurs de la chaîne (élèves, enseignants, personnel technique, administratif et de cantine) autour d'un projet fédérateur.

DE L'ASSIETTE AU JARDIN
 - ADAPTE LES QUANTITÉS
 - SE VOULE PRÉPARER DE NON TRÉPASSER
 - SE PRÉPARER LE SOUS AU RESTAURANT
 - SE TRIMONTER LA TABLE
 - SE COMPOSTER SES DÉCHETS

LA DÉMARCHE CITOYENNE DU COLLÈGE LOU REDOUNET À UZÈS
 - Sur place une équipe dédiée au développement.
 - Un développement réalisé dans le cadre de la SICTOMU.
 - Une participation de tous.
 - Une charte scolaire.
 - Une charte scolaire environnementale proposée.

FULCHIRON
Vers l'entreprise « zéro déchet »
 - J'économise la ressource.
 - Je valorise mes sous-produits.
 - J'associe mes partenaires.
 - J'intègre mes activités dans une perspective durable.
 - Je fais évoluer les pratiques de mon métier.

Fulchiron
INDUSTRIELLE SAS
RUE DE LA CARRIÈRE
34100 VALLABRIX

SICTOMU
"Société Industrielle de Collectivités Territoriales"
N° 04 64 23 18 30
sictomu@sictomu.fr
www.sictomu.fr

A l'identique afin de sensibiliser le plus grand nombre à la gestion des déchets et faire de nos enfants des écocitoyens responsables, un partenariat est né dès 2014 avec le collège « Lou Redounet ».

Ainsi, plus de **500 élèves trient quotidiennement leurs déchets** de cantine grâce à l'implication des équipes techniques, du corps enseignant et des membres de l'administration.

Cet établissement a développé, depuis de nombreuses actions de préservation ou de sensibilisation à l'environnement.

Cette action conduite initialement auprès du collège « Lou Redounet » ne cesse de se développer. La MFR (Maison Familiale et Rurale) de Castillon de Gard le lycée Charles Gide, le collège Trintignant, le collège privé saint Firmin, l'école maternelle du Parc, l'école Montessori, l'école primaire de Pouzilhac le groupe scolaire René Cassin de Remoulins... sont désormais des acteurs impliqués.

REÇU EN PREFECTURE
1e 04/07/2023
Application agréée E.legalite.com

La sensibilisation des scolaires - Visites de sites



Visite par les éco-délégués du lycée Charles Gide d'Uzes mai 22
Du centre de production de CSR des établissements Chimirec.

Afin d'aller plus loin et véritablement **marquer les esprits**, il a été proposé d'organiser des cycles de sensibilisation des scolaires.

A l'issue de ces séquences de formations conduites en partenariat avec Sud Rhône Environnement et des associations partenaires (Citre, l'ARRU, ...) sont organisée des visites de sites (élimination et valorisation) afin de confronter notre jeunesse à la réalité industrielle de la question du déchet.

Notamment du site d'enfouissement de Bellegarde qui bien que remarquablement géré permet de prendre conscience du gigantisme et de l'urgence des enjeux de réduction des déchets.

L'aspect valorisation et le caractère industriel et technique des filières est aussi présenté par les visites de centre de tri (Le Relais Avignon vêtements, Chimirec Beaucaire CSR, Paprec Nîmes emballages, ...)

Enfin la journée s'achève sur une approche plus ludique par la visite de la Maison du Castor de Collias au cours duquel une conférence sur des enjeux environnementaux (enjeux climatiques, Eco-partenaires, ...) est proposée par notre partenaire du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (SMGG).

Favoriser le réemploi, la réutilisation...

Une convention a été signée en 2019 avec l'association ARRU (Association pour une Recyclerie Ressourcerie en Uzège). L'objectif est d'apporter une réponse au détournement des déchets et contribuer ainsi à la préservation de l'environnement, à la promotion de la solidarité et à la dynamisation économique du territoire.

Pour ce faire, une partie des objets collectés sur la déchèterie de Vallabrix sont mis à l'écart (selon une liste établie par l'association) pour être revendus (après remise en état) à petits prix dans le local géré par l'association sur la commune de Montaren-St-Médiers.

41 tonnes d'objets délaissés ont été traités par l'ARRU, soit en moyenne 788 Kg par semaine.

Cette action, soutenue par le SICTOMU, permet de faire changer les pratiques et le comportement des usagers (je donne plutôt que de jeter, j'achète des objets de seconde main, ...).

Cette association organise également des ateliers de réparations et œuvre auprès des collèves et lycées.

RESSOURCERIE, RECYCLERIE
Vers une économie solidaire

CHANGER SES HABITUDES POUR RÉDUIRE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DE NOTRE SOCIÉTÉ

- Je pense à donner aux associations au lieu de jeter
- J'achète des objets de seconde main plutôt que neufs
- J'entretiens mes appareils électriques et électroniques (détartrage...); je peux parfois les faire réparer
- Je peux aussi emprunter ou louer plutôt qu'acheter certains appareils que je n'utilise qu'occasionnellement

CRÉER UNE BOUCLE VERTUEUSE

Apportés en déchèterie, certains objets peuvent trouver une seconde vie.

La recyclerie s'inscrit dans une démarche de développement durable en conciliant économie, équité sociale et protection de l'environnement.

LES INITIATIVES LOCALES

Le partenariat entre le SICTOMU et l'ARRU permet de :

- Collecter en déchèterie et sur demande de la majorité des objets de qualité,
- Vérifier, nettoyer, réparer; si besoin, ces objets seront alors revendus et retrouveront une nouvelle vie.

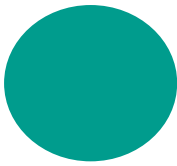
100 OBJETS DÉTOURNÉS de la déchèterie en seulement 3 mois.

ARRU Association pour une Recyclerie Ressourcerie en Uzège
Pêchevieux Recycleries
SICTOMU Syndicat Intercommunal de Gestion des Déchets de la Région Uzège

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com



4. La collecte

4.1. Le RESTE = « RESidus des Tris Effectués »

• La réduction des tonnages de déchets résiduels

Si l'organisation de la collecte et du traitement est la mission historique de notre syndicat, nous avons aujourd'hui l'impérieuse nécessité de préserver notre environnement, qui est aussi celui que nous laisserons aux générations futures. Cela nous appelle à porter un autre regard sur nos comportements et souligne plus que jamais la nécessité de porter nos efforts sur la prévention, la sensibilisation pour influencer un indispensable changement des pratiques et réduire notre production de déchets.

• Organisation

→ Une collecte en porte-à-porte pour les usagers équipés de bacs individuels



Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a mis en place la collecte à la source pour les déchets de ResTE (Résidus des Tris Effectués) sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que chaque foyer dispose de son propre bac. Le volume du bac varie en fonction du nombre d'habitants par foyer.

Les usagers ménagers sont collectés une fois par semaine (C1) tandis que les habitats collectifs et les usagers non ménagers peuvent bénéficier contre une majoration tarifaire de 2 ou 3 collectes par semaine (C2 ou C3).

Depuis 2013, durant la période estivale (juillet et août), une double collecte hebdomadaire des bacs de ResTE des ménages est planifiée sur l'ensemble du territoire. Elle sera abandonnée en 2023 au profit de la mise en place d'une collecte en porte à porte des emballages durant toute l'année.

Il est à noter que durant les séquences de pandémie, une réorganisation des services de collecte a été mise en place (passage en mono-ripage) afin de desserrer les équipes et protéger ainsi les agents de collecte.

Tournées	Nombre de véhicules	Nombre d'équipes	Nombre de chauffeurs	Nombre de personnels	Nombre de circuits	Nombre d'agents
C1 Classiques	5	4 + 1 MB	5	9	27	14
C1 « Covid »	7	5 + 2 MB	7	6	33	13
C2 Classique	9	7 + 2 MB	9	12	44	21
C2 « Covid »	9	7 + 2 MB	9	8	44	17



► Le parc de bacs de ResTE :

Seuls les contenants fournis par le SICTOMU peuvent être collectés.

Ces bacs sont mis à disposition de chaque usager si le secteur de collecte est en porte à porte. Cette mise à disposition est gratuite pour les ménages mais payante pour les professionnels (soumis à redevance spéciale).

Pour les ménages, le volume du bac distribué s'établit selon une règle de dotation : le nombre d'habitants au foyer. Celui-ci a été fortement réduit au cours des dernières années et adapté à la production de ResTE afin de s'engager ensemble sur la valorisation des déchets par le tri, le compostage, le recyclage ou la valorisation au sein des déchèteries.

Grille de dotation 2022 :

- 80 litres : pour 1 à 3 personnes
- 120 litres : pour 4 à 5 personnes
- 140 litres : pour 6 personnes
- 180 litres : pour 7 personnes et +

Les bacs historiques de 240 et de 340 litres mis en place en 2006 **sont en cours de retrait**. Leurs capacités totalement surdimensionnées (même pour de très grandes familles) n'incitent pas à une démarche vertueuse et responsable en matière de gestion des déchets.

Ainsi nos équipes ont au cours de l'année 2022 retiré 140 bacs de 360 litres sur les 421 mis en place auprès des particuliers soit 33.25 %.



→ Soit **14 398 bacs** dispersés sur le territoire dont 1 048 bacs pour les professionnels (7.28 %).

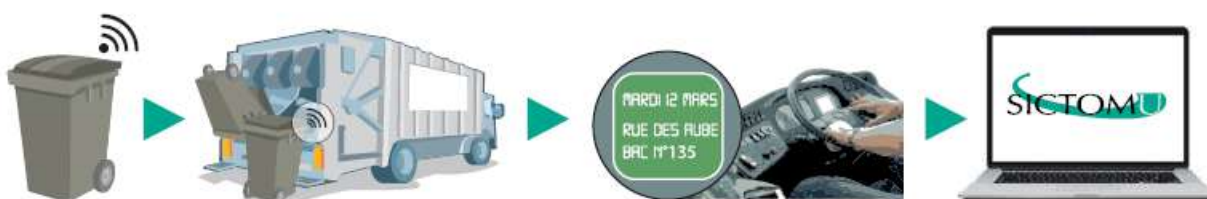
→ Soit un volume total en place de 2 532 620 litres dont 312 000 litres pour les professionnels (12.32 %).

► Le suivi des bacs :

Les agents du SICTOMU assurent la livraison et la maintenance des bacs roulants.

Chaque bac possède une puce électronique. Les véhicules de collecte sont équipés d'un système informatique adapté qui permet d'identifier les équipements de collecte déployés sur son territoire.

Ces dispositifs peuvent géolocaliser ces équipements et assurer le suivi des levées tout en associant une adresse à chaque matériel.



REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

Pour vérifier la bonne localisation et mettre à jour la base de données, une enquête terrain a été réalisée en 2021 et de nouveaux logiciels d'identifications et de suivi ont été installés.

Ce dispositif d'enregistrement des levées permet d'assurer le suivi et la maintenance des bacs et permettra la mise en place d'une tarification incitative.

→ Une collecte en apport volontaire sur certaines zones



Parallèlement, des colonnes enterrées de ResTE ou des bacs de regroupement ont été installés.

Les colonnes enterrées se situent principalement dans les centres urbains et les centres villages afin de permettre une parfaite intégration des équipements de collecte et éviter la présence permanente de bacs roulants sur la chaussée.

La fréquence de vidage de ces colonnes est adaptée selon le lieu et la période. Elle peut donc aller jusqu'à 8 fois par semaine.

Depuis 2006, le SICTOMU aide financièrement ses communes adhérentes à l'installation de colonnes enterrées de ResTE sur leur territoire.

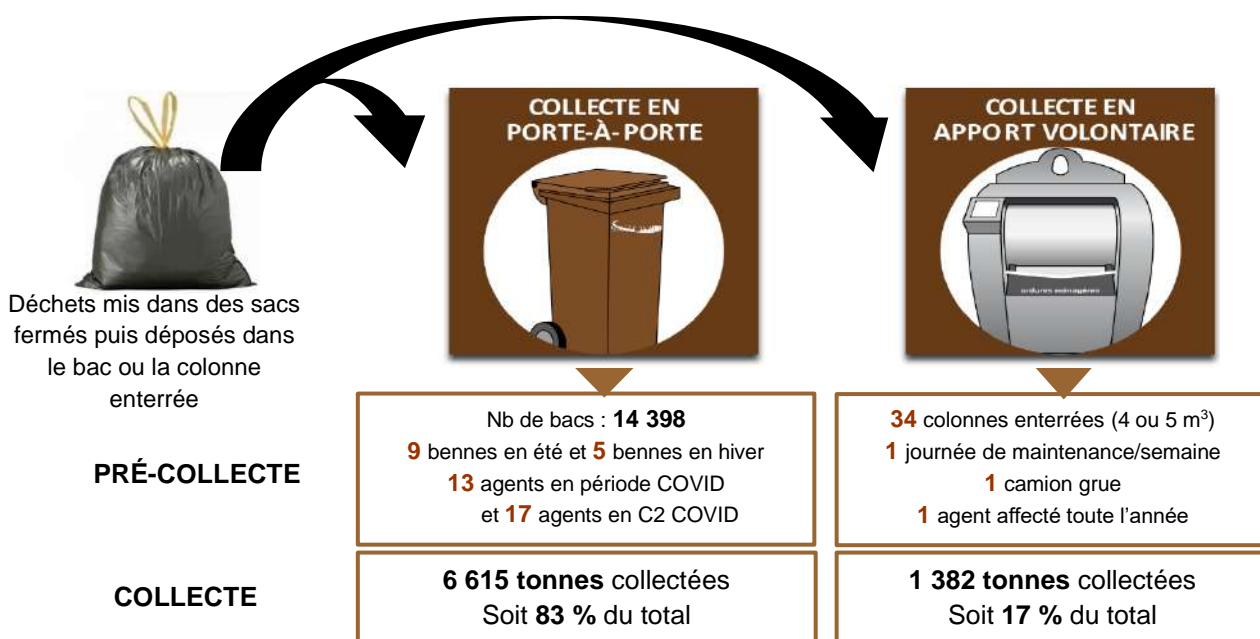
Au 31 décembre 2022, ce sont 13 communes qui sont équipées de ces matériels de collecte pour un total de 34 colonnes.

COMMUNE	Nombre de colonnes enterrées de ResTE
ARPAILLARGUES	1
CASTILLON DU GARD	1
COLLIAS	1
LA BRUGUIÈRE	2
MONTAREN ET ST-MÉDIERS	2
SERVIERS ET LABAUME	2
ST HILAIRE D'OZILHAN	2
ST MAXIMIN	1
ST QUENTIN LA POTERIE	5
ST SIFFRET	1
ST VICTOR DES OULES	1
UZES	13
VERS PONT DU GARD	1
	34 Colonnes

À ce dispositif de colonnes enterrées, s'ajoutent pour la collecte du ResTE :

Bacs de regroupement enterrés	12 bacs de 660 litres sur 6 points
Points de regroupement « ResTE »	51 postes fixes

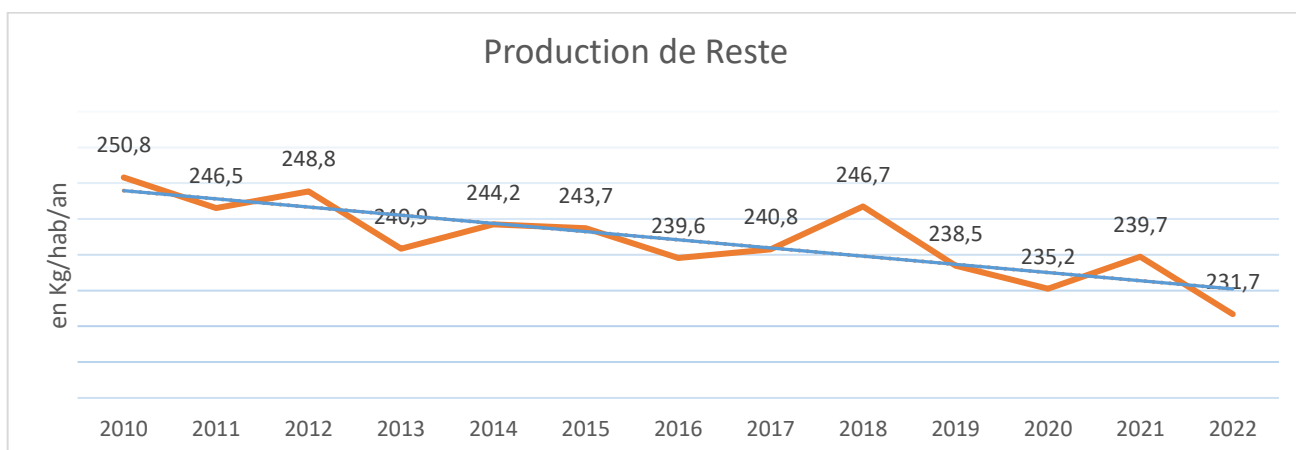
► Les résultats des collectes du « ResTE »



TONNAGE TOTAL de ResTE COLLECTÉ EN 2022 : 7 997 tonnes

► Évolution du tonnage collecté :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
tonnage	7 755	7 793	8 031	7 962	8 169	8 231	8 214	8 296	8 496	8 200	8 110	8 255	7 997
<i>évolution N-1</i>		0,5%	3,1%	-0,9%	2,6%	0,8%	-0,2%	1,0%	2,4%	-3,5%	-1,1%	0,7%	-3,1%
Pop. Municipale	30915	31609	32273	33056	33449	33772	34288	34456	34434	34386	34474	34434	34512
kg/hab./an	250,8	246,5	248,8	240,9	244,2	243,7	239,6	240,8	246,7	238,5	235,2	239,7	231,7
<i>évolution N-1</i>		-1,7%	0,9%	-3,2%	1,4%	-0,2%	-1,7%	0,5%	2,5%	-3,4%	-1,3%	0,5%	-3,3%



REÇU EN PREFECTURE

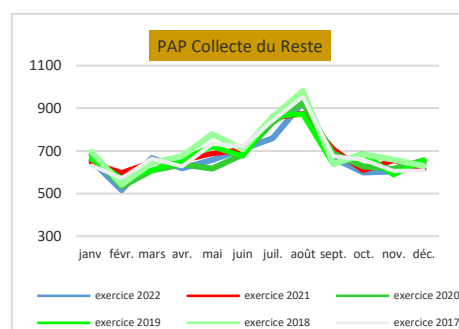
le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

Commentaires / Analyses :

- Concernant le ResTE, nous constatons **une baisse relative du tonnage de 3.10 %** pour atteindre 7997 t en 2022 contre 8 255 t en 2021.
- Le tonnage de déchets résiduels sur le SICTOMU ramené à la population INSEE municipale est de 231.7 kg/an/hab. soit -3.3 %. Ce chiffre peut être comparé aux 282 kg/an/hab. observés en moyenne sur le département du Gard et encore faudrait-il corriger ce chiffre à la baisse de façon très significatives. En effet, est comptabilisée dans ce tonnage la production issue des professionnels (campings, restaurateurs, commerces...) mais aussi des populations non comptabilisées au titre de la population municipale (gîtes, résidences secondaires).
- Cette correction serait nécessaire au regard de l'impact de l'activité touristique très important sur notre territoire. Ainsi les quantités de déchets varient entre la période d'été et d'hiver entre + 75 % et + 100%. Cette année la variation été / hiver aura été de + 80 % entre février (516 t) et août (927 t).
- Cette saisonnalité très marquée avait justifié la mise en place d'une double collecte durant les 8 semaines de juillet /août.
- Pourtant, l'utilisation de la double collecte par les usagers est aujourd'hui très peu utilisée. La quasi-totalité des administrés sortant leur poubelle y compris en période estivale moins d'une fois par semaine ce qui tend à remettre en question ce dispositif coûteux. D'autant que le développement de la collecte sélective en porte à porte et la généralisation du compostage tend à réduire les tonnages collectés.
- Enfin, il est d'ailleurs à remarquer que l'ensemble des collectivités au niveau national est en train de réduire fortement les fréquences de collecte passant le ramassage du reste en C 0,5 voire parfois sur certains syndicats en C0,3.



4.2. La collecte sélective

• Organisation

En application de la loi du 13 juillet 1992, la collecte sélective a été mise en place en 2003 sur le territoire du SICTOMU. Elle prévoit la séparation de 3 flux différents : le verre, le papier et les emballages.

Le mode de collecte appliqué est l'apport volontaire. Ainsi, les usagers se dirigent vers des points de tri accessibles à tous afin de trier ces catégories de déchets recyclables.

Munis d'un camion grue, les agents du SICTOMU viennent ensuite vider chaque colonne. La fréquence de collecte est adaptée au flux concerné, à l'emplacement de la colonne et aux vitesses de remplissage liées notamment à la saisonnalité. La fréquence de collecte peut ainsi aller de 1 à 6 fois par semaine.

Selon les points de tri, les colonnes sont enterrées ou aériennes.

596 colonnes de tri sont dispatchées sur le territoire.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

Nombre de Point d'Apport

	emb.	pap.	verre	Reste	Aériens	Enterrés
Aigaliers	4	2	2		1	-
Argilliers	5	1	3		2	-
Arpaillargues-et-Aureillac	9	6	7	1	3	1
Belvézet	3	2	2		1	
Bouquet	4	4	4		4	-
Castillon-du-Gard	13	8	5	1	5	2
Collias	9	4	6	1	3	1
Flaux	3	2	2		1	-
Foissac	4	2	2		1	-
Fons-sur-Lussan	2	1	1		1	-
Fontarèches	3	1	1		1	-
Fournès	13	8	7		7	-
la Bastide-d'Engras	2	1	1		1	-
la Bruguière	2	1	1	2	-	1
la Capelle-et-Masmolène	4	2	2		2	-
Lussan	9	4	5		3	-
Montaren-et-Saint-Médiers	8	4	4	2	2	1
Pougnadoresse	4	2	2		2	-
Pouzilhac	4	2	2		2	-
Remoulins	34	20	22		18	-
Sanilhac-Sagriès	9	4	4		4	-
Serviers-et-Labaume	6	5	5	2	2	3
St-Bonnet-du-Gard	4	4	4		-	2
St-Hilaire-d'Ozilhan	5	4	5	2	2	1
St-Hippolyte-de-Montaigu	3	1	1		1	-
St-Laurent-la-Vernède	7	3	5		3	-
St-Maximin	9	3	4	1	3	1
St-Quentin-la-Poterie	16	11	12	5	4	7
St-Siffret	7	2	3	1	1	1
St-Victor-des-Oules	3	2	2	1	1	1
Uzès	38	27	21	14	17	14
Vallabrix	6	3	3		3	-
Vallérargues	2	1	1		1	-
Valliguières	5	2	3		2	-
Vers-Pont-du-Gard	16	8	10	1	8	1
	275	157	164	34	112	37
		596				

Colonnes

	Aériennes	Enterrés	
Emb.	241	34	275
Pap.	130	27	157
Verre	137	27	164
	508	88	
Reste		34	

Moyenne du territoire :

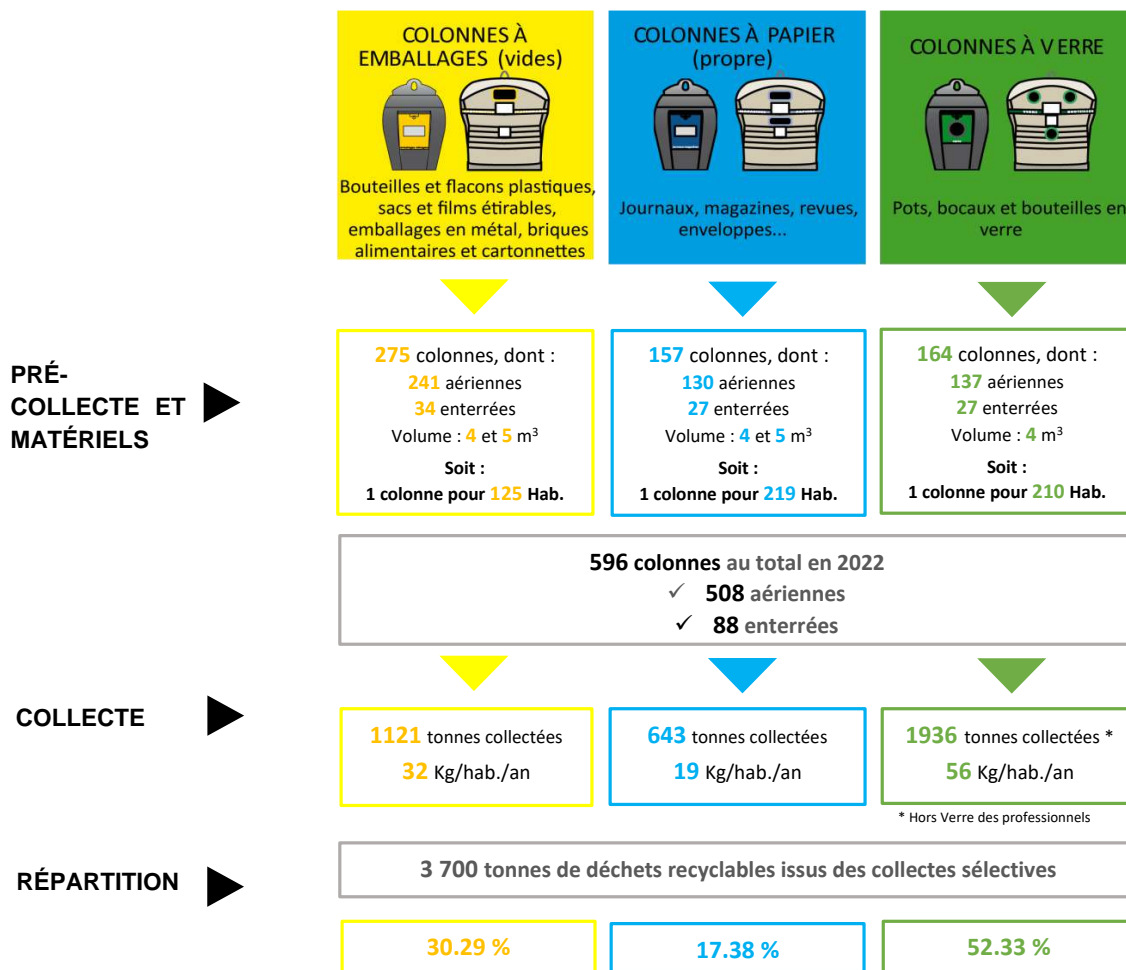
- Soit 1 colonne Emballage pour 125 hab.
- Soit 1 colonne Papier pour 219 hab.
- Soit 1 colonne Verre pour 210 hab.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

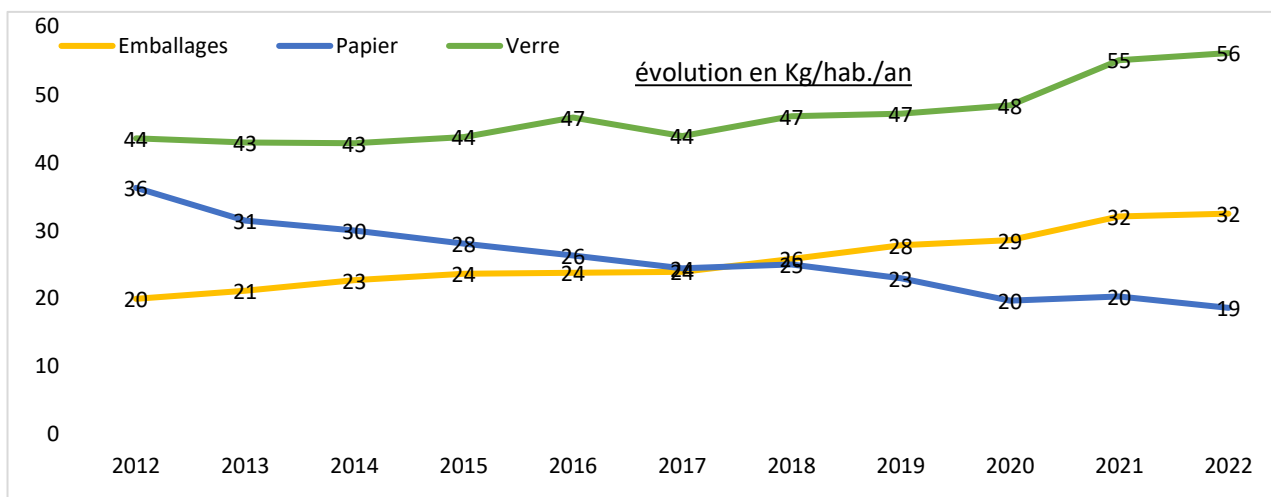
99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_



● **Évolution des tonnages collectés en apport volontaire (Hors collecte Verre Pro)**

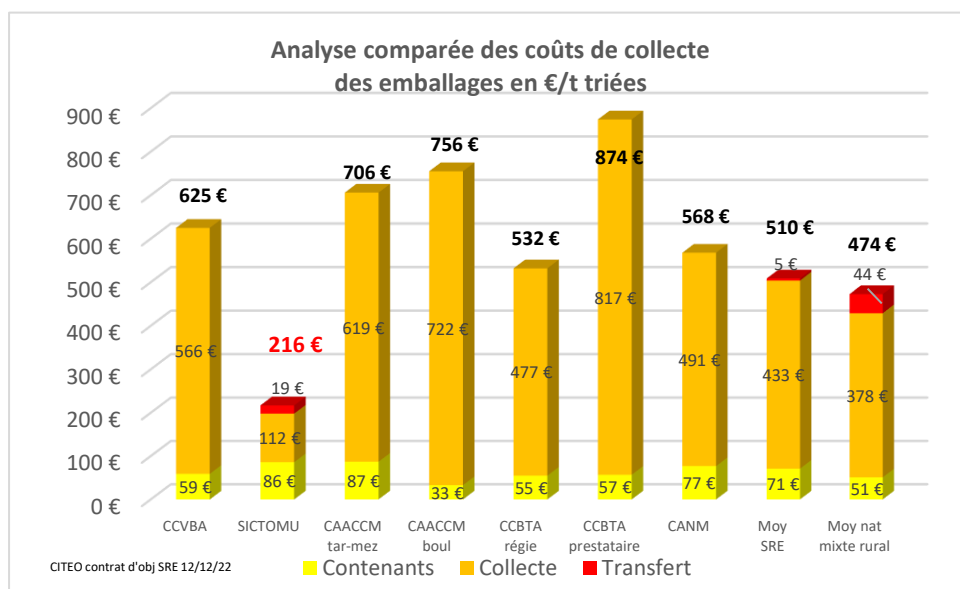
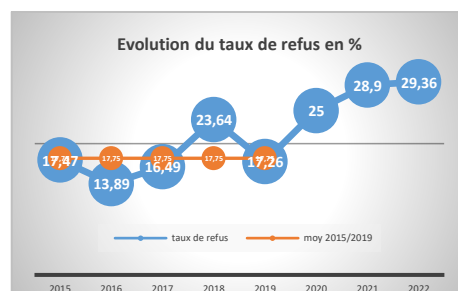
Poids total (t)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N-1 PAR FLUX
Emballages	644	699	759	798	815	825	889	956	985	1 105	1 121	1,45%
Papiers	1 171	1 040	1 003	948	902	842	861	791	679	699	643	-8,01%
Verre	1 406	1 420	1 433	1 477	1 598	1 512	1 611	1 622	1 668	1 896	1 936	2,11%
TOTAL	3 221	3 159	3 195	3 223	3 315	3 179	3 361	3 369	3 332	3 700	3 700	

Évolution N-1 -1,3% -1,9% 1,1% 0,9% 2,9% -4,1% 5,7% 0,2% -1,1% 11,0% 0,0%



Les emballages

- Nous notons la poursuite de l'augmentation des flux collectés au titre des emballages (+1.45 % par rapport à 2021 mais surtout **de + 35.88% par rapport à 2017**).
- Cette croissance continue au cours des derniers exercices est tout à fait importante d'autant que nous sommes sur un seuil élevé de tonnage avec plus de **32.48 kg** par an et par habitant.
- Ces résultats sont notamment le fruit des nombreuses sessions de communication qui ont eu lieu à l'occasion des formations au compostage ou de sensibilisation aux déchets par notre partenaire Sud Rhône Environnement (écoles, collèges, lycées, marchés, ...).
- **Notre taux de refus est anormalement élevé avec 29.36%** (source SRE).
- Aujourd'hui, les caractérisations effectuées montrent que s'il y a quelques petites erreurs de tri (quelques verres, masques, présence d'emballages en bois, matières imbriquées, ...) **il y a surtout régulièrement des incivilités qui impactent lourdement nos résultats** (bidon d'huile de vidange qui éclate et oblige la destruction d'un caisson de 30 m³ d'emballages, apport de laine de verre usagée voir de gravats de chantiers, sacs de déchets en mélange...).
- De fait il conviendrait d'engager non seulement **des campagnes d'informations contre ces incivilités** mais aussi et surtout de faire porter la responsabilité de leurs actions par leurs auteurs.
- Dans nos actuels refus sont comptabilisés 10 % de refus liés à la prise en compte des pots et barquettes. L'évolution du barème de CITEO intégrera désormais ces emballages. De fait le taux de refus devrait baisser mécaniquement de 10 % à compter de la signature du nouveau barème par SRE.





→ Nous devons réarticuler notre position afin de prendre en compte les évolutions qui sont en train de se mettre en place au titre de l'organisation de la collecte des emballages à l'échelle nationale :

- D'une part liée à la mise en place et la généralisation de la consignation auprès de différents supermarchés,
- D'autre part pour adapter la collectivité à l'évolution réglementaire **qui interdira, à échéance de 2028, l'acceptation en centre d'enfouissement ou d'incinération des bennes présentant plus de 50 % de déchets valorisables.** Or, à ce jour nous estimons que 145 des 232 kg de ResTE que nous produisons pourraient être évités.
- Enfin et surtout de façon à nous engager sur une démarche plus responsable et pérenne en matière d'environnement.

- Il convient donc de réfléchir aux évolutions que nous pourrions mettre en place afin d'optimiser la collecte du ResTE en réduisant significativement le tonnage et la composition de manière complémentaire des actions ciblées sur l'amélioration qualitative et quantitative des emballages sont à rechercher.
- Aussi a été proposé, à trois communes, de réaliser une séquence de test de collecte en sacs transparents des emballages en porte à porte (Flaux, Pognadoresse et Valliguières) selon une fréquence d'une fois par semaine.
- **L'objectif recherché, au travers de la simplification du geste de tri, est de créer de nouveaux réflexes, de responsabiliser nos concitoyens sur leur production de déchets de les inciter à mieux trier et à réduire très fortement les tonnages de déchets produits notamment au travers du compostage et de la bonne utilisation des déchèteries.**
- Parallèlement, un travail de suivi de la qualité, des déchets mis à la collecte devra être conduit pour réduire de façon drastique le taux de refus, mais aussi les quantités de déchets valorisable déposés de façons indue dans les bacs de ResTE.

Le papier

- Le tonnage du papier, quant à lui, décroche de façon régulière depuis dix ans de 7 à 10% par an, passant de 1 269 T en 2011 à 643 T en 2022, est au titre de cette année en **décroissance de -8.1 %** pour atteindre **18.63 kg par an et habitant**.

Le verre

- Quant au verre, les tonnages collectés sont exceptionnels (**+ 2.11 % en 2022**) puisqu'ils enregistrent un taux de **56.1 kg par an et par habitant** (+ 21,76% en 5 ans) alors même que les emballages en verre sont de plus en plus allégés et que la moyenne départementale est à 30 kg/an/hab.

L'ensemble des flux de collecte sélective :

Au global des trois flux de la collecte sélective nous observons une stabilité globale du tonnage +0.00% des tonnages par rapport à 2021. Nous avons un ratio tout à fait remarquable de 107,5 kg par habitant et par an alors que la moyenne départementale était en 2019 de 77 kg /an/hab.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

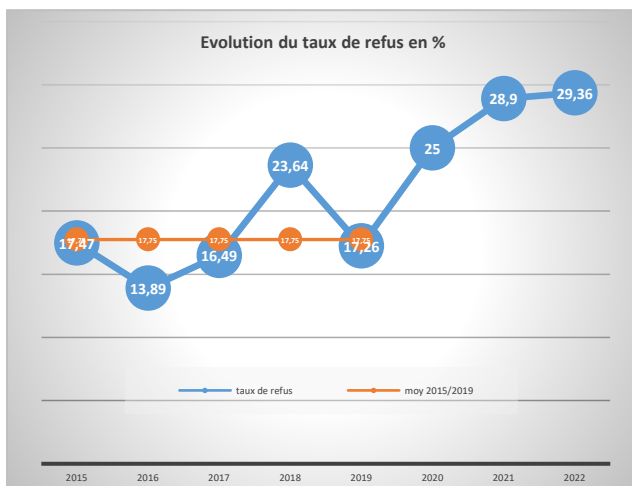
99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_



Notre performance globale est donc supérieure de 40 % par rapport à la moyenne départementale. Mais il convient de relativiser puisque nous l'avons vu notre base de population prise en compte est fortement minorée et ce même si cette situation est identique sur l'ensemble du département du Gard. Toutefois, des marges de progression importantes restent à développer tant par la suppression de zones encore blanches que par le renforcement de certains sites.

Pour ce faire, a été décidé en 2019 d'interdire la mise en place ou le remplacement de la seule colonne de ResTE mais plutôt de développer systématiquement l'association de points d'apports volontaires complets représentant à minima le couple emballages/ResTE afin de faciliter le geste de tri et le rendre le plus naturel possible.

• Caractérisations des colonnes emballages



La qualité du tri des déchets représente un enjeu majeur car les erreurs constatées dans les colonnes ont un impact négatif tant d'un point de vue environnemental (les refus ne sont pas valorisés) que financier (pénalités de refus appliquées, taxe sur les activités polluantes, ...).

Un suivi régulier de la typologie et de la répartition des matériaux, appelé caractérisation, est opéré afin notamment de connaître la qualité du tri réalisé.

En 2022, des caractérisations ont été réalisées tous les mois sur le centre de tri VALRENA à Nîmes.

Nous avons pu constater que **le taux de refus caractérisés est en forte hausse.**

Ces incivilités nous pénalisent très fortement d'un point de vue financier, en ajoutant au coût de tri initial (186.23 € HT/t) un coût complémentaire de 130.50 € /t pour l'enfouissement auquel il convient d'ajouter les pertes de recettes et soutiens ainsi que le règlement de la TGAP (45€ HT). Mais aussi et surtout d'un point de vue humain et environnemental puisque c'est la production et les efforts de centaines de personnes qui sont réduits à néant par un « imbécile » et qui conduisent à l'élimination de ces déchets plutôt qu'à leur recyclage.

De fait, il conviendra d'engager non seulement des campagnes d'informations contre ces incivilités mais aussi et surtout faire porter par leurs auteurs la responsabilité de leurs actions (recherche d'identités, dépôt de plaintes, ...).

	2019	2020	2021	2022
Nb de caractérisations :	3	3	12	12
Cartonnettes	29,28 %	28 %	27,8 %	30,96 %
Briques alim.	8,19 %	2,5 %	2,6 %	2,32 %
Total Cartons	36 %	30,5 %	30,4 %	33,28 %
PET clair	11,67 %	11 %	11,2 %	8,65 %
PET couleur	4,3 %	4 %	3 %	2,95 %
PEHD	7,15 %	5 %	7,9 %	7,06 %
Films plastique	7,41 %	1 %	2,4 %	1,96 %
Pots et Barquettes	7,32 %	0 %		
Total Plastiques	37,85 %	21 %	24,4 %	20,63 %
Acier	6,27 %	4 %	4,9 %	5,26 %
Aluminium	2,62 %	2 %	1,2 %	2,77 %
Total Métal	8,89 %	6 %	6,4 %	8,03 %
J-R-M		16,4 %	4,5 %	3,57 %
Autres papiers		1,3 %	5,4 %	5,13 %
TOTAL PAPIERS		17,7 %	9,9 %	8,70 %
Papiers	4,05 %			
Verre	0 %	0 %	1,1 %	1,78 %
Textiles	0,56 %			
Refus de tri purs	11,08 %	24,3 %	25,5 %	25,01 %
Fines	1,57 %	0,7 %	2,3 %	2,57 %
Total Refus	17,26 %	25 %	28,9 %	29,36 %



Les caractérisations ont été réalisées sur le centre de tri de Valréna (Nîmes) qui est reconnu en extension des consignes de tri.

• La Valorisation matière des emballages collectés

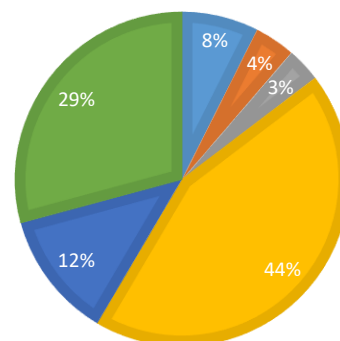
Pour l'année 2022, sur les 1121 tonnes d'emballages collectés seule 825 tonnes ont été valorisées directement.

Soit un peu plus de 71 % des emballages collectés ont pu bénéficier d'une seconde vie !

Ces 825 tonnes d'emballages valorisées se répartissent comme suit (voir tableau ci-joint)

Pour autant nous pourrions très facilement améliorer ce taux. Il suffirait pour cela d'être attentif à ne pas faciliter l'imbrication des déchets. Séparer l'opercule du pot du yaourt, retirer totalement le film alimentaire qui entoure les barquette polystyrènes, dissocier la poche plastique du cubitainer de l'emballage carton...

■ Acier ■ Aluminium ■ Briques alim.
■ Cartonnettes ■ Papiers ■ Plastiques



REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

4.3. Synthèse : Kg/hab./an sur les tonnages collectés (ResTe + CS)

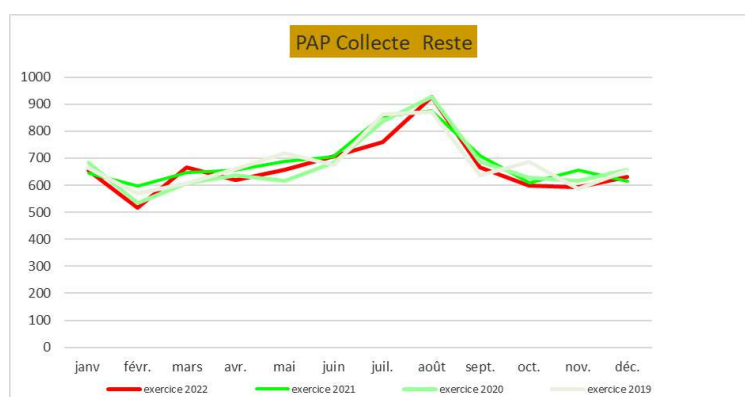
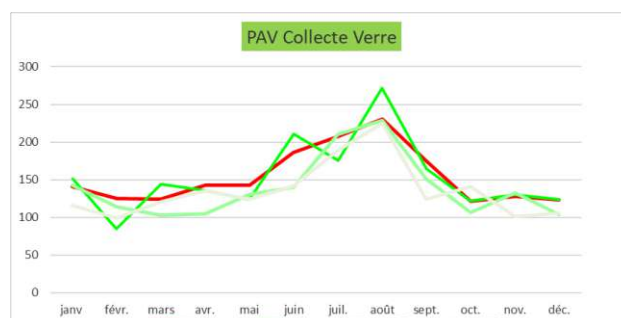
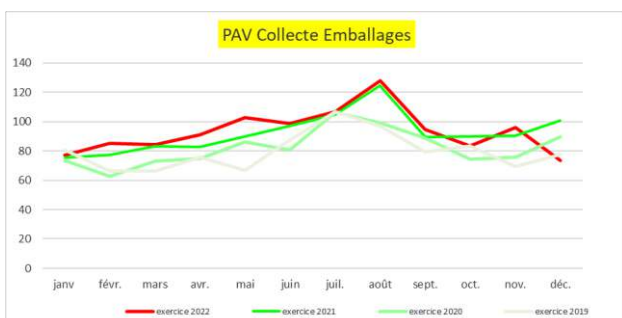
	SICTOMU 2018	SICTOMU 2019	SICTOMU 2020	SICTOMU 2021	SICTOMU 2022	tendances 2022	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
« Reste »	246,7	238,5	235,2	239,7	231,7	↘	282	268	248
TOTAL NON RECYCLABLE	247	239	235	240	232		282	268	248
Emballages	26	28	29	32,1	32,48	↗	47	53	50
Papier	25	23	20	20,3	18,63	↘			
Verre	47	47	48	55,1	56,1	↗	30	31	32
TOTAL RECYCLABLE	98	98	97	107,5	107,21		77	84	82
TOTAL GÉNÉRAL	345	337	332	347	339	↘	359	352	330

(Source Sinoe)

Pour l'année 2022, nous notons la stabilité de la population avec une très légère décroissance -0.16 %.

Il convient d'observer :

- Que notre territoire touristique est fortement impacté par la saisonnalité. Ainsi nous pouvons observer un doublement de la production de déchets de ResTE entre les mois de février et d'août. Cette situation s'explique facilement par un taux de résidences secondaires très élevé de 17 %.
- Que nous avons retrouvé une production de déchets avec une évolution annuelle conforme à la situation avant la pandémie.
- Enfin, pour affiner cette étude, il conviendrait de compter à part la production de déchets issus des restaurateurs, des campings ou des gîtes de vacances afin de mettre en évidence plus encore l'aspect vertueux de notre territoire. En effet ces différents acteurs majorent très fortement notre production de reste sans pour autant nous permettre de valoriser nos résultats de collecte sélective.



REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_



5. Les déchèteries

S'agissant des déchèteries, il est nécessaire en préalable de faire état des bilans des différents contrôles effectués depuis 2018 tant par la DREAL au titre de la vérification du respect des contraintes réglementaires que par les différents bureaux d'études ou prestataires chargés du suivi de la qualité des opérations de tri/valorisation. Tous à l'unanimité ont félicité notre collectivité pour la qualité de tenue des sites et le travail de nos agents.

Un second point doit être évoqué en préalable. Il concerne désormais les difficultés qu'éprouvent les collectivités pour organiser la couverture assurantielle des sites techniques. C'est particulièrement le cas pour notre corps de métier ou les centres de tri et plus encore pour les déchèteries qui éprouvent de grandes difficultés à obtenir une couverture au titre du risque dommages aux biens. Tant les risques de chinage ou de vandalismes sont conséquents à l'échelle nationale. Plus encore dans une période de flambée des cours des métaux.

5.1. L'organisation



Sur le territoire du SICTOMU, 4 déchèteries sont en service : celle d'Uzès a été créée en 2001, tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Le site de Vallabrix a quant à lui été inauguré en avril 2017. Ce site est pourvu d'une plateforme de broyage des déchets verts. Le broyat obtenu est mis à la disposition des agriculteurs locaux et industriels. Ce broyat est normé NFU 44-051 « Amendement Organique ».

C'est donc un réseau de 4 déchèteries qui est géré par le syndicat.

Deux autres déchèteries sont aussi accessibles par convention pour 3 communes éloignées : les habitants de Foissac et d'Aigaliers peuvent se rendre sur la déchèterie de Garrigues-Ste-Eulalie et les habitants de Pouzilhac sur celle de Connaux.

À noter que depuis octobre 2019, le SICTOMU gère, par convention avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzès, le haut de quai de la déchèterie de Garrigues -Ste-Eulalie.

Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre sur la déchèterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès qui est obligatoire. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports limités à 1 m³ par jour et 3m³ par semaine), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle spécifique).

Cas particuliers :

- La déchèterie d'Uzès n'accepte plus les professionnels.
- Sur la déchèterie de Vallabrix les usagers peuvent déposer jusqu'à 3 m³ de végétaux par jour dans la limite de 3 passages par semaine.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

Le SICTOMU déploie par ailleurs un compacteur mobile qui effectue des rotations sur l'ensemble des sites. Ce procédé permet d'optimiser la capacité des bennes et de réduire le nombre de transports.

Déchèteries	Jours d'ouverture en 2022	Les horaires pour l'ensemble des sites
Uzès	Du lundi au dimanche matin	De 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 17h15 (Fermeture les jours fériés) Journées continues en juillet et en août De 7h00 à 14h00 hors dimanche Dimanche matin 8h30 à 11h45
Fournès	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi	
Lussan	Lundi, mercredi et samedi	
Vallabrix	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi	

5.2. Résultats et analyses

• Tonnage total par flux collectés en déchèteries depuis 12 ans

Matériaux	Déchèteries gérées par le SICTOMU													Evolution N-1
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Gravats	3 777	3 924	3 576	3 515	3 233	3 449	3 473	2 905	2 633	2 854	2 852	3 213	2 892	-9,99%
Végétaux	2 293	2 281	2 092	2 019	2 104	2 481	2 368	2 338	2 752	2 635	2 361	2 729	2 605	-4,54%
Déchets divers	2 847	2 785	1 931	2 077	2 064	1 896	1 827	1 719	1 802	1 749	1 648	1 640	1 364	-16,83%
Bois	1 014	1 048	941	925	1 006	1 085	979	916	1 006	1 020	928	908	774	-14,76%
Mobilier	-	-	-	-	-	126	327	403	450	645	732	965	1 132	17,31%
Métaux	579	582	501	409	427	465	496	459	481	506	435	421	440	4,51%
Cartons	264	264	265	261	285	297	323	351	375	377	381	437	412	-5,7%
DEEE	300	341	291	251	309	310	331	287	315	332	346	383	331	-13,58%
Plâtres	-	-	126	165	187	240	270	239	256	241	265	260	318	22,31%
DDS	29	51	58	57	25	25	30	36	53	85	68	69	75	8,70%
Huiles de vidange	13,0	14,0	13,0	14,0	12,0	12,3	12,2	15	15	15	16	16	16	0,00%
Batteries	15,0	22,0	13,0	4,4	9,0	9,3	9,2	14	8	13	12	13	12	-0,8%
Huiles alimentaires	-	-	-	-	-	1,6	1,2	2	3	3	3	5	3	-35,9%
Piles	4,0	4,0	3,0	2,2	3,0	2,5	2,6	2	3	2	3	3	2	-30,5%
TOTAL	11 137	11 319	9 812	9 702	9 666	10 402	10 449	9 686	10 153	10 476	10 051	11 062	10 376	
<i>Évolution N-1</i>		1,6%	-13,3%	-1,1%	-0,4%	7,6%	0,5%	-7,3%	4,8%	3,2%	-4,1%	10,1%	-6,2%	

S'agissant des tonnages collectés, les flux sont au global en baisse de 6.2 % sur l'année. Il convient de préciser qu'une analyse globale des flux est assez peu représentative en raison des densités extrêmement variables des différents matériaux collectés (gravats/ polystyrènes) et des coûts de traitement à la tonne observés. Aussi, vous trouverez une analyse des principaux flux dans l'ordre de leur importance.

À noter :

- - 9.99 % de gravats : indicateur de l'activité de BTP qui retrouve un niveau avant covid.
- Baisse de -16.83 % des déchets divers (encombrants), du bois -14.76% : ce qui est remarquable puis qu'il y a approfondissement du tri et valorisation dans la benne de mobilier.
- Forte hausse de la collecte de mobilier qui poursuit sa remarquable évolution

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

- **Déchèteries du SICTOMU : détails et ratios par flux (en % et en kg/hab./an)**

	Tonnage	Ratios	
		En %	En Kg/hab./an
Gravats	2 892	27,2%	83,8
Végétaux	2 605	24,5%	75,5
Déchets divers	1 364	12,8%	39,5
Bois	774	7,3%	22,4
Mobilier	1 132	10,6%	32,8
Métaux	440	4,1%	12,7
Cartons	412	6,4%	19,7
DEEE	331	3,1%	9,6
Plâtres	318	3,0%	9,2
DDS	75	0,7%	2,2
Huiles de vidange	16	0,2%	0,5
Batteries	12	0,1%	0,3
Huiles alimentaires	3	0,03%	0,1
Piles	2	0,02%	0,1
TOTAL	10 376		308,4 kg/hab./an

Les gravats représentent le tonnage principal en déchèterie. La production de gravats a fortement diminué (-10 %) pour atteindre 2892 tonnes en 2022 contre 3213 tonnes en 2021. Ce qui semble montrer un ralentissement de l'activité du BTP notamment sur le volet travaux des particuliers du fait de l'actuelle situation économique (augmentation massive des matières premières et énergies, craintes sur le devenir). Il convient aussi de préciser que les personnels du SICTOMU incitent volontiers les professionnels à utiliser d'autres filières professionnelles.

Les déchets verts représentent le deuxième flux en tonnage collecté au sein des déchèteries soit 2605 tonnes, en baisse de 4.5 % sur 2022 : ce qui n'est pas significatif. La politique mise en place de détournement et de valorisation agronomique des déchets verts professionnels et communaux s'avère très efficace puisque près de 85 % des tonnages de déchets verts ont pu être valorisés localement auprès d'agriculteurs ou d'industriels.

Désormais nos partenariats sont suffisamment solides pour pérenniser un taux de valorisation en amendement organique local entre 80 et 85 % des déchets verts collectés. L'économie financière réalisée par cette seule opération représente en 2022 près de 400 000 € selon les conditions de 2020 et permet de plus, de financer un programme de prévention par la production de panneaux de sensibilisation des usagers.

Mais au-delà de cette économie financière, c'est bien une perspective d'excellence environnementale qui est recherchée. Le partenariat tripartite entre l'entreprise Fulchiron, l'institut universitaire de technologie de Perpignan et le SICTOMU, qui avait souffert de la période de pandémie a été pleinement relancé afin de permettre d'organiser le suivi scientifique de la réhabilitation de la carrière de Vallabrix. Est actuellement en discussion un complément d'étude sur un volet microbiologique des sols, voir une thèse de doctorat sur la réhabilitation de sites carriers.

S'agissant **du tout venants ou déchets divers**, 1364 tonnes ont été collectées en 2022 contre 1640 en 2021, soit le troisième tonnage apporté en déchèterie. Celui-ci est en baisse de 16.8 % par rapport à 2021.

Le traitement de ce flux représente le poste principal de dépenses de traitement des déchetteries (+ de 250 000 €/an) et plus encore son impact environnemental puisque l'intégralité des tonnages sont enfouis.

Le tout-venant est constitué d'un ensemble hétéroclite de matériaux ou d'objets qui peuvent par effort de tri être l'objet d'une réorientation partielle au sein de bennes valorisables.

Le tonnage collecté en tout venant est un indicateur pertinent permettant d'apprécier les efforts de tri et de valorisation de nos concitoyens. C'est aussi un indicateur de la performance et l'implication de nos équipes.

Afin d'encourager les équipes, une prime sur performances pour les gardiens de déchèteries a été mise en place par délibération du Comité Syndical en 2021.

De fait, on observe une réduction très significative du taux de déchets enfouis et nous atteignons désormais des taux remarquables à l'échelle nationale ; que nos personnels de déchetteries en soient grandement remerciés.

	Ratio Déchets Divers / Déchets total	Ratio Déchets Divers / Déchets total (hors gravats)
Exercice 2022	13.14%	18.23 %
Exercice 2021	14,8%	20.8 %
Exercice 2020	16,4%	22.9 %
Exercice 2019	16,7%	22.9 %
Exercice 2018	17,7%	23.9 %

La réduction des tonnages de tout venant peut s'expliquer par la hausse très significative de la collecte des mobiliers de +17.3 % en 2022, après une augmentation de +13.5 % en 2020 et de + 43 % en 2019. Désormais 1132 tonnes de mobiliers sont valorisées contre 965 t en 2021, 732 t en 2020, 645 t en 2019 et 440 en 2018. Ces tonnages de mobiliers étaient jusqu'à présent mis pour l'essentiel dans la benne à déchets divers et enfouis.

L'économie financière réalisée par cette seule opération représente en 2022, environ **230 000 €**.

A l'identique au titre de la **collecte des cartons**, nous enregistrons une baisse du tonnage collecté de - 5.7 % pour atteindre désormais 312 t en 2022 contre 337 t en 2021. On observe une légère correction après une majoration de 15.5 % l'année dernière (voir chapitre impact du covid et de la guerre en Ukraine)

Cette collecte s'effectue selon deux dispositifs distincts en déchèterie pour les cartons des particuliers (412t) et en porte à porte dans le cadre des contrats de redevance spéciale pour les professionnels (268 t). S'agissant des tonnages des cartons professionnels afin de réduire le coût du service pour la collectivité (transport et tri) mais aussi minimiser l'impact environnemental, ceux-ci sont valorisés auprès d'une entreprise de recyclage implantée sur notre territoire.

Enfin il convient de noter l'impact des ressourceries. Si, en matière de tonnages détournés leurs impacts sont parfaitement symboliques (extraction de 41 tonnes de déchets sur 22 349 t), elles participent toutefois pleinement au développement de notre stratégie de prévention des déchets et de soutien aux associations œuvrant sur l'éco-responsabilité.

- **Déchèteries gérées par le SICTOMU : détails par sites en 2022**

Déchèterie d'UZÈS

Utilisée par : **7 communes**
Population concernée : **14 039 hab.**

Tonnages collectés : **3 472 tonnes**
Ratio local par habitant : **247 Kg/hab.**

Fréquentation annuelle : **85 288 passages**
Fréquentation journalière moyenne : **260**

Déchèterie de VALLABRIX

Utilisée par : **12 communes**
Population concernée : **7 629 hab.**

Tonnages collectés : **4 419 tonnes**
Ratio local par habitant : **579 Kg/hab.**

Fréquentation annuelle : **33 630 passages**
Fréquentation journalière moyenne : **142**

Déchèterie de FOURNÈS

Utilisée par : **8 communes**
Population concernée : **10 059 hab.**

Tonnages collectés : **2 011 tonnes**
Ratio local par habitant : **199 Kg/hab.**

Fréquentation annuelle : **28 633 passages**
Fréquentation journalière moyenne : **112**

Déchèterie de LUSSAN

Utilisée par : **5 communes**
Population concernée : **1 296 hab.**

Tonnages collectés : **474 tonnes**
Ratio local par habitant : **365 Kg/hab.**

Fréquentation annuelle : **10 482 passages**
Fréquentation journalière moyenne : **69**

- **Récapitulatif : Évolution des tonnages et des fréquentations**

	Tonnage						Évolution N-1
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Uzès	6 392	5 828	5 370	3 848	3 807	3 472	- 8.8 %
Fournès	2 063	2 120	1 988	1 933	2 191	2 011	- 8.2 %
Lussan	356	317	257	407	437	474	+ 8.6 %
Vallabrix	840	1 888	2 861	3 864	4 627	4 419	- 4.5 %
	9 651	10 153	10 476	10 051	11 062	10 376	- 6.2 %

	Fréquentation						Évolution N-1
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Uzès	109 441	105 820	108 237	75 005	88 242	85 288	- 3.5 %
Fournès	29 782	32 728	31 383	27 508	33 249	28 633	- 8,6 %
Lussan	8565	9 054	10 568	10 008	11 676	10 482	- 11,3 %
Vallabrix	10 308	19 769	24 833	29 571	33 557	33 630	0.0 %
	158 096	167 371	175 021	142 092	166 724	158 033	- 5.4%

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

• **Détails : Évolution des tonnages par déchèteries**

Matériaux	LUSSAN					FOURNÈS				
	2019	2020	2021	2022	Evolution n-1	2019	2020	2021	2022	Evolution N-1
Gravats	110	167	173	198	14,5%	565	611	707	0	-15,7%
Végétaux	0	7	0	0		480	343	396	0	2,7%
Déchets divers	38	53	53	71	34,7%	304	350	372	0	-13,0%
Bois	26	72	95	41	-56,2%	192	197	208	0	-19,6%
Métaux	44	25	29	37	26,0%	77	90	73	0	6,6%
DEEE	23	28	28	25	-13,1%	81	86	92	0	-26,3%
Mobilier	0	0	9	67	611,7%	138	125	175	0	9,3%
Cartons	5	28	30	20	-34,1%	81	79	91	0	-5,6%
Plâtres	2	18	9	7	-22,7%	49	34	57	0	29,5%
DDS	9	7	7	7	-1,6%	15	12	13	0	0,9%
Huiles de vidange	1	2	2	0		3	3	3	0	30,1%
Batteries	0	0	1	1	45,3%	2	2	2	0	2,4%
Piles	0,0	0,5	0,5	0	-49,9%	0,2	0,5	0,4	0	12,9%
Huiles alimentaires	0	0	0	0	-63,0%	1	1	1	0	-29,0%
	257	407	437	474	8,6%	1 987	1 933	2 191	0	-8,2%

Matériaux	UZÈS					VALLABRIX				
	2019	2020	2021	2022	Evolution N-1	2019	2020	2021	2022	Evolution n-1
Gravats	1 603	1 259	1 354	0	-17,1%	575	816	979	976	-0,4%
Végétaux	788	153	0	0		1 367	1 859	2 333	2 199	-5,8%
Déchets divers	1 119	873	788	0	-18,6%	289	372	427	329	-23,1%
Bois	620	381	348	0	-2,6%	182	278	257	226	-12,1%
Métaux	288	219	211	0	-2,1%	97	101	107	118	10,0%
DEEE	170	164	176	0	-10,0%	58	68	86	80	-7,2%
Mobilier	363	429	545	0	10,3%	144	178	237	274	15,6%
Cartons	230	186	214	0	-4,1%	62	88	102	101	-0,9%
Plâtres	128	140	123	0	20,2%	62	72	71	89	25,1%
DDS	44	29	31	0	10,1%	16	20	17	20	15,1%
Huiles de vidange	8	7	8	0	6,7%	4	4	4	4	-6,9%
Batteries	6	5	6	0	-3,2%	4	6	4	3	-9,5%
Piles	1,2	1,5	1,7	0	-24,4%	0,6	0,9	0,7	0	-55,9%
Huiles alimentaires	2	2	2	0	-44,8%	1	0	1	1	-7,1%
TOTAL	1 860	1 563	3 848	3 805	-8,8%	2 861	3 864	4 626	4 419	-4,5%

* : Les tonnages de déchets verts des déchèteries d'Uzès et de Lussan sont comptabilisés avec le site de Vallabrix.

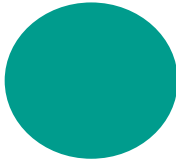
→ À noter : en 2021, filière « Eco-mobilier » mise en place à la déchèterie de Lussan

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_



6. Synthèse des tonnages collectés

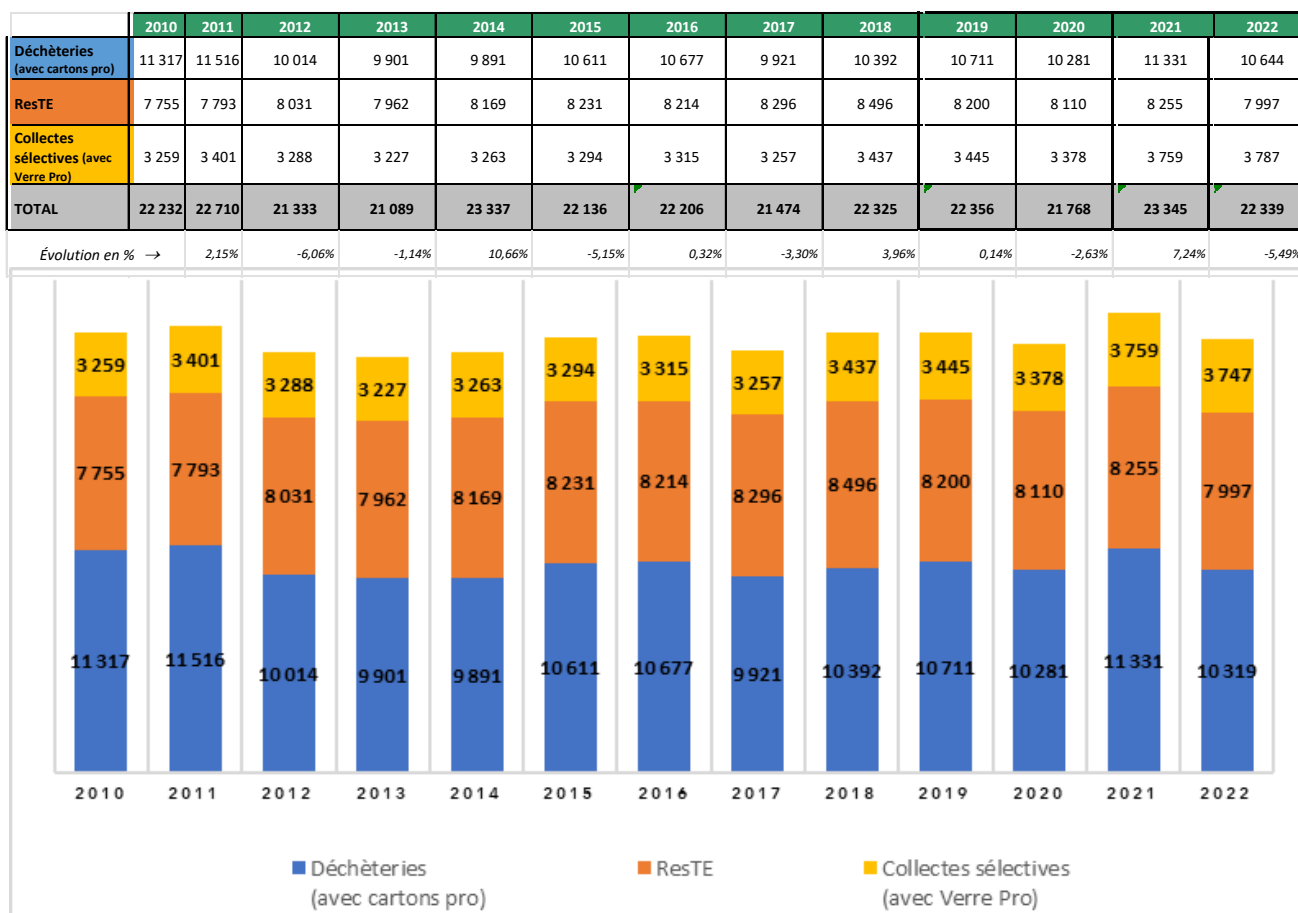
6.1. Tonnages et ratio de déchets collectés

- Quantité de déchets collectés par les services du SICTOMU

	Nb d'habitants	34 434 hab.		34 386 hab.		34 474 hab.		34 435 hab.		34 512 hab.		Ratio en %
		TONNES	Kg/hab	TONNES	Kg/hab	TONNES	Kg/hab	TONNES	Kg/hab	TONNES	Kg/hab	
Ménages	Reste	8 496	246,7	8 200	238,5	8 110	235,2	8 255	239,7	7 997	231,7	↗ 36,74%
	Collecte Sélective	3 361	97,6	3 369	98,0	3 331	96,6	3 642	105,8	3 613	104,7	↔ 16,60%
	dont Verre	1 611	46,8	1 622	47,2	1 668	48,4	1 837	53,3	1 849	53,6	↗ 8,49%
	dont Emballages	889	25,8	956	27,8	985	28,6	1 105	32,1	1 121	32,5	↗ 5,15%
	dont Papier	861	25,0	791	23,0	679	19,7	699	20,3	643	18,6	↘ 2,95%
Total collecte des ménages		11 857	344,3	11 569	336,4	11 441	331,9	11 897	345,5	11 610	336,4	53,34%
Commerçants	Cartons PRO	239	6,9	235	6,8	230	6,7	269	7,8	268	7,8	↔ 1,23%
	Verre PRO	76	2,2	76	2,2	47	1,4	59	1,7	87	2,5	↘ 0,40%
Total collecte commerçants		315	9,1	312	9,1	277	8,0	328	9,5	355	10,3	1,63%
Déchèteries	Gravats	2 633	76,5	2 854	83,0	2 852	82,7	3 213	93,3	2 892	83,8	↘ 13,29%
	Végétaux	2 752	79,9	2 635	76,6	2 361	68,5	2 729	79,3	2 605	75,5	↘ 11,97%
	Déchets divers	1 802	52,3	1 749	50,9	1 648	47,8	1 640	47,6	1 364	39,5	↘ 6,27%
	Bois	1 006	29,2	1 020	29,7	928	26,9	908	26,4	774	22,4	↘ 3,56%
	Mobilier	450	13,1	645	18,8	732	21,2	965	28,0	1 132	32,8	↗ 5,20%
	Métaux	481	14,0	506	14,7	435	12,6	421	12,2	440	12,7	↗ 2,02%
	Cartons	375	10,9	377	10,9	381	11,1	437	12,7	412	11,9	↘ 1,89%
	DEEE	315	9,1	332	9,6	346	10,0	383	11,1	331	9,6	↘ 1,52%
	Plâtres	256	7,4	241	7,0	265	7,7	260	7,6	318	9,2	↗ 1,46%
	DDS	53	1,5	85	2,5	68	2,0	69	2,0	75	2,2	↔ 0,34%
	Huiles de vidange	15	0,4	15	0,4	16	0,5	16	0,5	16	0,5	↔ 0,07%
	Batteries	8	0,2	13	0,4	12	0,3	13	0,4	13	0,4	↔ 0,06%
	Huiles alimentaires	3	0,1	3	0,1	3	0,1	3	0,1	3	0,1	↔ 0,01%
Piles	3	0,1	2	0,1	3	0,1	3	0,1	2	0,1	↔ 0,01%	
Total déchèterie		10 153	295	10 476	305	10 051	292	11 062	321	10 377	301	47,67%
TOTAL GÉNÉRAL		22 325	648	22 356	650	21 768	631	23 287	676	22 339	647	102,62%

En 2022 :
En + : 130 tonnes de textiles collectés via les colonnes spécifiques déployées sur le territoire, soit 3,48 kg/hab./an

6.2. Évolution des tonnages collectés depuis 2010



Commentaires :

Au final, le SICTOMU a assuré au cours de l'exercice 2022 la collecte et l'enlèvement de 22 339 tonnes de déchets contre 23 345 en 2021. Soit 1006 tonnes de moins représentant une baisse de 4.31 % des tonnages.

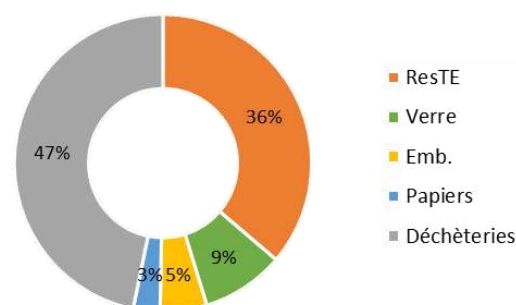
Au titre de l'analyse qui va suivre, et afin de permettre la mise en comparaison des exercices 2017 à 2022, il convient de préciser que la variation de la population sur la période sera considérée comme négligeable puisque l'évolution de celle-ci est seulement de 0.37 %. De fait, les données des exercices 2017 à 2022 seront donc comparées sans mises en place de facteurs de corrections.

Les quantités de déchets collectés étaient jusqu'à la pandémie globalement très stables sur le territoire, puisqu' en 4 ans la variation des flux collectés hors déchèteries avaient été seulement de 0.56 % et la variation des flux s'effectuait par transfert des ordures ménagères vers la collecte sélective et plus particulièrement les emballages et les papiers. Depuis 3 ans le Covid puis la guerre en Ukraine ont impacté fortement nos modes de vie et, de fait, notre production de déchets. Aujourd'hui, la situation est en phase de normalisation.

La répartition des tonnages s'effectue pratiquement à parité entre les services collecte et déchèteries (52 / 48 %).

Il convient aussi de noter que le ratio de collecte au sein des déchèteries est sensiblement plus élevé que sur la moyenne nationale des zones rurales mixtes du fait du caractère très touristique de nos communes et du nombre élevé de résidences secondaires.

Tonnages collectés en 2022

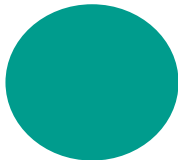


REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-25301135020230627-13_2023_06_



7. Gestions spécifiques

7.1. Les usagers non ménagers

Les communes et leurs groupements ont en charge l'organisation et la réalisation du service public d'élimination des déchets ménagers. Elles peuvent, dans certains cas, également prendre en charge les déchets des entreprises de leur territoire. Elles peuvent donc assurer l'élimination des déchets « non ménagers » dits « assimilés » c'est-à-dire provenant d'autres usagers tels que les commerces, campings, restaurants, établissements publics, ... produits dans le cadre d'une activité professionnelle.

Ces déchets sont collectés dès lors qu'ils ne modifient pas substantiellement le fonctionnement du service.

Comme pour la collecte du « ResTE » (redevance spéciale), les apports en déchèteries des usagers non ménagers sont soumis à facturation (redevance déchèterie).

Fin 2022, les déchets de « ResTE » de 744 établissements « non ménagers » ont été collectés :

- **434** établissements équipés de bacs spécifiques ;
- **310** établissements utilisant les colonnes enterrées.

La facturation de la redevance spéciale est semestrielle. Pour les professionnels équipés de bacs, la facturation est calculée en fonction du nombre de levées effectuées. Pour les professionnels utilisant les colonnes enterrées, la facturation est calculée à partir d'un forfait prenant en compte le type d'activité et la surface occupée.

Depuis 2021, une facturation des collectes spécifiques des cartons a été instaurée. Les collectes spécifiques du verre sont restées quant à elle sans facturation.

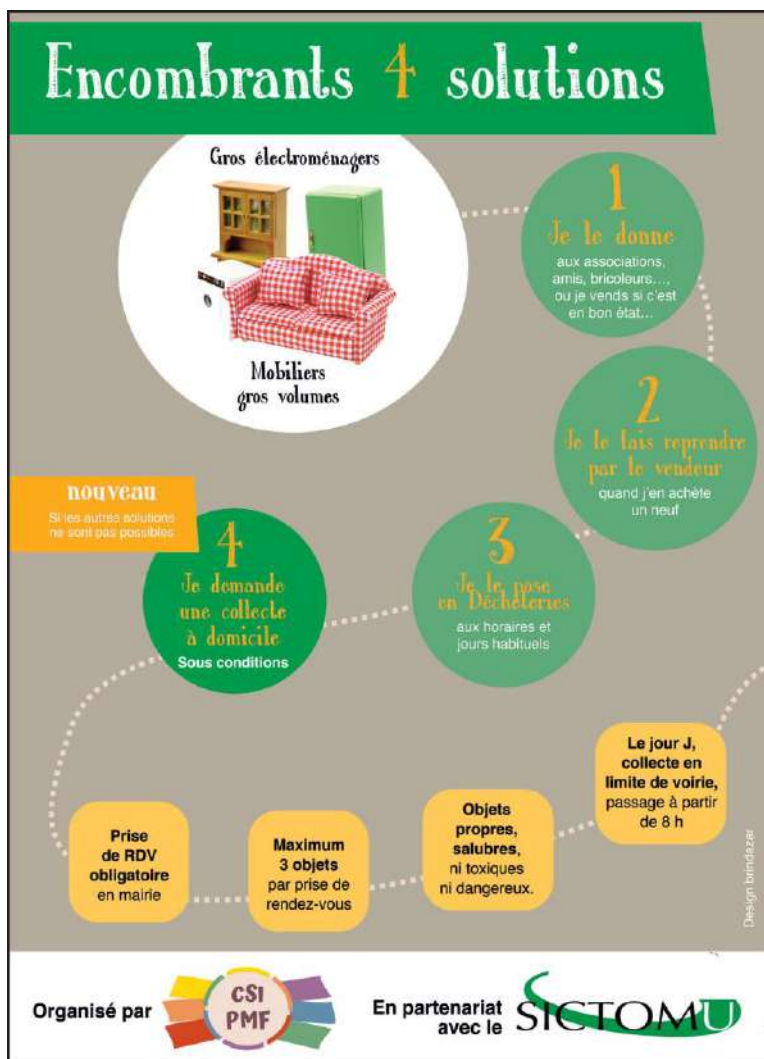
Avec cet objectif permanent d'offrir un service de qualité à l'ensemble de la population du territoire, ces services annexes sont mis en place afin de détourner une partie du gisement généré par les professionnels, et ainsi prévenir la saturation des colonnes de tri dans les communes :

- Une **collecte des cartons des professionnels** dans certaines communes : **268 tonnes** collectées en 2022,
- Une **collecte du verre des restaurateurs et des cafetiers** du centre-ville d'Uzès : **87 tonnes** collectées en 2022.

7.2. La collecte des encombrants

Depuis octobre 2021, le SICTOMU, via un partenariat avec le Centre Social Intercommunal Pierre Mendès France de St Quentin la Poterie, a mis en place un service de collecte des encombrants auprès des habitants des communes qui l'ont souhaité.

Ce nouveau service permet de répondre aux attentes des usagers en y associant un enjeu d'économie circulaire tout en participant à la réinsertion professionnelle.



Les conditions d'accès à ce service nécessitent toutefois quelques principes.

Les mairies gèrent la prise des rendez-vous et valident avec l'utilisateur les encombrants acceptés pour la collecte selon une liste préétablie par le SICTOMU.

Il s'agit d'un maximum de 3 objets par rendez-vous qui devront être déposés en limite de voie publique pour 8h00 le jour du rendez-vous.

Le poids individuel de l'objet ne devra pas dépasser 70 kg. Il devra être propre, salubre, ne pas être toxique, explosif ou dangereux et déposé sans créer une gêne ou un danger à la circulation.

Une liste limitative des objets acceptés a été définie :

- Gros électroménagers : frigidaire, congélateur, cuisinière, barbecue à gaz, gros four électrique, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, téléviseur cathodique.
- Mobiliers de gros volumes : table, buffet, canapé, armoire, fauteuil, commode, sommier, matelas, lit, table de jardin.

Seuls les objets ayant fait l'objet d'une déclaration et d'une acceptation préalable par la mairie seront collectés.

Ce nouveau service ne se substitue cependant en rien aux déchèteries et prolonge les bonnes pratiques que l'utilisateur doit mettre en œuvre avant de jeter :

- 1 - Je donne ou je vends mon objet s'il est en bon état,
- 2 - Je ramène chez le vendeur mon objet lorsque je vais en acheter un nouveau pour le remplacer,
- 3 - Si je n'ai pas réussi, je vais en déchèterie et je le valorise en le déposant dans la filière adaptée,
- 4 - Je sollicite ma mairie si j'ai besoin d'aide pour le transporter mais je dois respecter les conditions d'acceptation.

En 2022, cette collecte organisée a permis à 603 usagers de bénéficier de ce nouveau service. 1319 objets ont été collectés sur 202 jours de collecte et représentant un poids total de 51,53 tonnes dont 38.66 t d'encombrants et 12.87 t d'équipements électriques et électroniques.

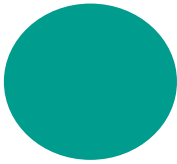
« Changer les mentalités et devenir un territoire 0 déchet ! »

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135-20230627-13_2023_06_



8. Le traitement

● Compétence TRAITEMENT

Si la partie collecte est assurée en régie directe, le SICTOMU a adhéré depuis 2002 à un autre syndicat mixte : le syndicat Sud Rhône Environnement (SRE). Ce syndicat gère les étapes allant du transport des déchets jusqu'à leur élimination.

Basé à Beaucaire (30), SRE a ainsi pour mission d'optimiser les solutions de transport, de tri et de traitement pour les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées.

● Le quai de transfert à Argilliers

Construit par SRE, le SICTOMU gère depuis 2007 un quai de transfert situé à Argilliers, siège du SICTOMU. Sur ce site certains flux de déchets transitent avant d'être transportés vers leurs unités de traitement. C'est le cas du verre, du papier, des emballages, et du ResTE.

● Des centres de tri pour les collectes sélectives

Les flux de la collecte sélective des emballages sont orientés vers le centre de tri Valréna de Nîmes (30) géré par la société Paprec depuis le 1^{er} septembre 2020.

En 2022, 1121 tonnes d'emballages ont été collectées et le tri de ce flux a présenté un taux de refus de 29.36 %.

Les 643 tonnes issues des colonnes de papiers ont été envoyées vers le centre de tri Paprec à Pujaut (30).

Enfin s'agissant des 1936 tonnes de verre collectées (CS du verre 1849 T et verre pro 87 T) elles ont été dirigées vers le centre de traitement de OI Manufacturing de Vergèze (30).

● L'élimination du ResTE

- ↳ Depuis la liquidation d'Ecoval 30, le ResTE est amené à l'enfouissement sur le site de Véolia à Bellegarde (30).

Le SICTOMU, avec ses 7 997 tonnes représente seulement 22,25 % du tonnage total de SRE alors qu'en terme de population le SICTOMU est majoritaire avec une représentation de 29%.

Ce qui marque clairement les efforts de tri, de valorisation et d'organisation de notre territoire.

● Le traitement des déchets collectés au sein des déchèteries

L'ensemble des flux collectés en déchèteries sont quant à eux valorisés individuellement au travers des 17 filières de recyclage, réemploi, valorisation ou élimination mise en place par SRE ou font l'objet de partenariats spécifiques (recyclerie de l'ARRU, valorisation agricole des broyats de déchets verts, réhabilitation des alvéoles de la carrière Fulchiron...).



9. Les indicateurs financiers

9.1. Présentation des dépenses et des recettes du SICTOMU

Le SICTOMU est un syndicat mixte fermé sans fiscalité propre. Au même titre que n'importe quelle collectivité locale, le SICTOMU se doit d'élaborer un budget pour chaque année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Ce budget est voté par les délégués du SICTOMU lors d'un comité syndical qui se déroule après avoir réalisé préalablement un débat d'orientation budgétaire (DOB). Le budget primitif soumis au vote des élus se doit d'être équilibré en recettes et en dépenses.

● Les dépenses

Du fait de son activité, le SICTOMU doit prévoir un certain nombre de dépenses qui relèveront de sa mission de collecte (assurée en régie), et de traitement (transféré à SRE).

Celles-ci vont se répartir entre les coûts de fonctionnement et d'investissement. Pour chacune de ces sections, des postes de dépenses sont ainsi répartis par chapitre comptable et retranscrits dans le compte administratif. Une structure comme le SICTOMU engagera ainsi des dépenses courantes comme des frais de personnel, des commandes de fournitures ou de gasoil, mais également d'importants investissements amortissables sur plusieurs années (acquisition de véhicules de collecte, travaux ou construction de bâtiments...).

● Les recettes

Recettes de fonctionnement en €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participations des communes/TEOM	4 581 375.00	4 736 917.00	4 690 957.00	4 683 334.00	4 705 272.00	4 905 699.00	5 381 085.00 ¹	5 654 490.55
Redevances	474 659,11	483 362,09	484 578.54	596 332.57	575 165.21	459 662.07	572 133.88.	826 536.70
Autres ventes de produits finis	222 611,99	582.214,00	500 091,24	559 919.31	322 331.94	471 126.39	695 339.54 ²	638 174.53
Redevance déchèteries	38 896,75	26 892,50	40 331,61	38 085.40	50 372.61	47 869.97	62 061.11	54 497.00

¹ À compter de 2020 la participation des communes intègre en plus de la TEOM les recettes liées au règlement de la prestation de gestion du haut de quai de la déchèterie de Garrigues Ste Eulalie.

² au titre de l'exercice 2021, les recettes d'autres ventes de produits finis enregistrent le règlement de deux annuités des soutiens CITEO (2019 et 2020) soit un versement anticipé de 133 485.60 € ce qui aurait porté le produit des autres ventes et produits finis à 561 853.94 €.

► LA TEOM

La principale source de financement est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, impôt lié au foncier bâti des propriétés. Le taux de TEOM est voté chaque année par les communautés de communes qui ont délégué la compétence déchets au SICTOMU.

Taux de TEOM appliqué dans la commune	X	Base locative du registre des impôts locaux	=	MONTANT DE LA TAXE À PAYER
---------------------------------------	---	---	---	----------------------------

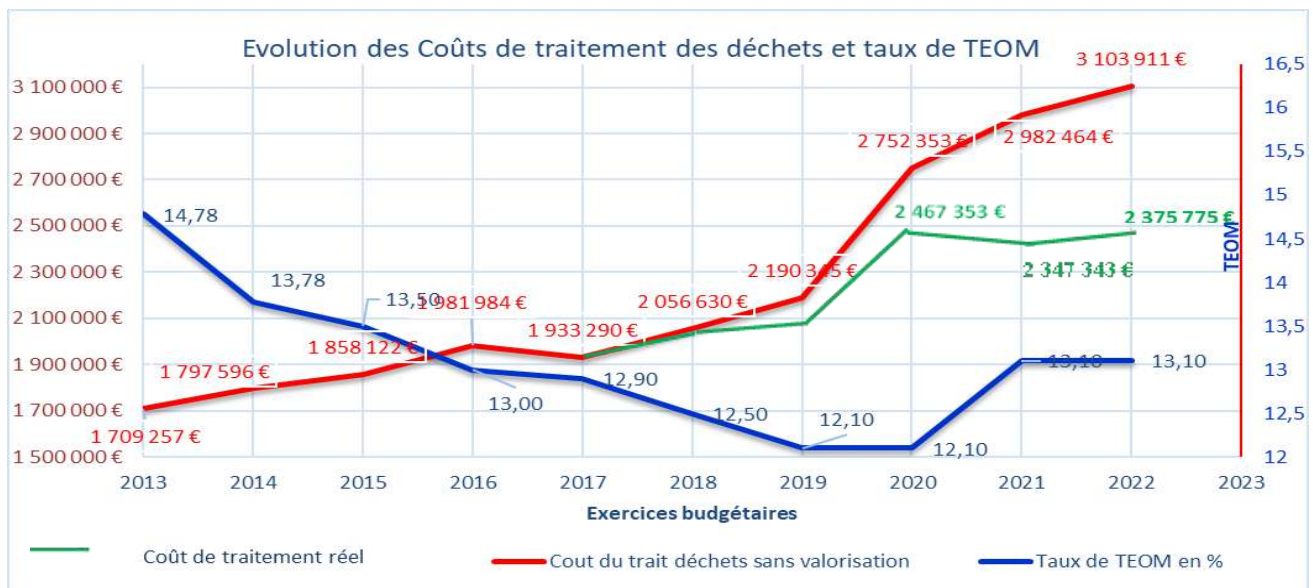
Le taux de la TEOM est unifié pour l'ensemble du territoire du SICTOMU.

Ce taux a été réduit au cours des exercices 2013/2019 pour passer de 14.78 % en 2013 à 12.10% en 2019 puis stabilisé en 2020 avant de remonter d'un point en 2021 au regard de la très forte hausse des coûts de traitement (+ 50 %), des sombres perspectives du dossier ECOVAL et l'évolution attendue de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP).

TAUX DE TEOM	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		14.78 %	13.78 %	13.50 %	13 %	12.9 %	12.5 %	12.1 %	12.1 %	13.1 %

En 2020, l'impact attendu de l'évolution des coûts de traitement avait fait passer le coût forfaitaire de la tonne de déchets facturé par SRE de 96 € à 140 € HT hors TGAP, ce qui représentait une majoration des coûts de traitements de près de 50 % et un impact financier équivalent à 1.81 points de TEOM complémentaire.

Aussi, pour limiter l'impact des coûts de traitements direct ou indirect, des efforts très importants ont été accomplis par le SICTOMU pour détourner des flux, vers le recyclage, le réemploi ou la valorisation matière tant pour réduire la charge financière mais aussi et surtout limiter notre impact environnemental.



Le taux de TEOM 2022 est de 13.1 % et représente une recette de 5 654 490 €

► LA REDEVANCE SPÉCIALE

La seconde source de financement du Syndicat est la **redevance spéciale**, appliquée aux usagers non ménagers. La loi du 13 juillet 1992 a rendu obligatoire l'instauration d'une redevance spéciale pour les déchets non ménagers. Elle représente avec les redevances déchèteries environ 10 % des recettes du syndicat.

Cette redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerce, activités tertiaires, établissements publics) de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu. Ainsi, le SICTOMU a instauré la redevance spéciale pour les déchets non ménagers depuis le 1^{er} janvier 2004.

Selon leur emplacement, les usagers non ménagers doivent gérer différemment leurs déchets de ResTE, nécessitant ainsi une approche différente de facturation :

- Les usagers non ménagers équipés de bacs individuels sont facturés à la levée, en fonction des caractéristiques des bacs collectés. Les véhicules de collecte du syndicat sont équipés d'un système de suivi de collecte avec lecture et d'enregistrement des puces des bacs de collecte.
- Les usagers non ménagers devant utiliser les colonnes enterrées de ResTE doivent s'acquitter d'un forfait basé sur la surface du local utilisé et la catégorie d'activité exercée.

Dans les deux cas de figure, la méthode de calcul de facturation vise à être établie en fonction du coût réel du service rendu. Pour cela, un prix au litre est révisé chaque année et inclut l'ensemble du service d'élimination des déchets : collecte et traitement du ResTE, des déchets recyclables, collectes annexes...

En 2022, le prix au litre de ResTE appliqué aux :

- Établissements communaux ou intercommunaux : 0,0452 € / litre
- Campings : 0,0512 € / litre
- Autres professionnels : 0,0625 € / litre
- Coût de location/maintenance du bac : 0,08 € / litre

► **LES AUTRES RECETTES PERÇUES**

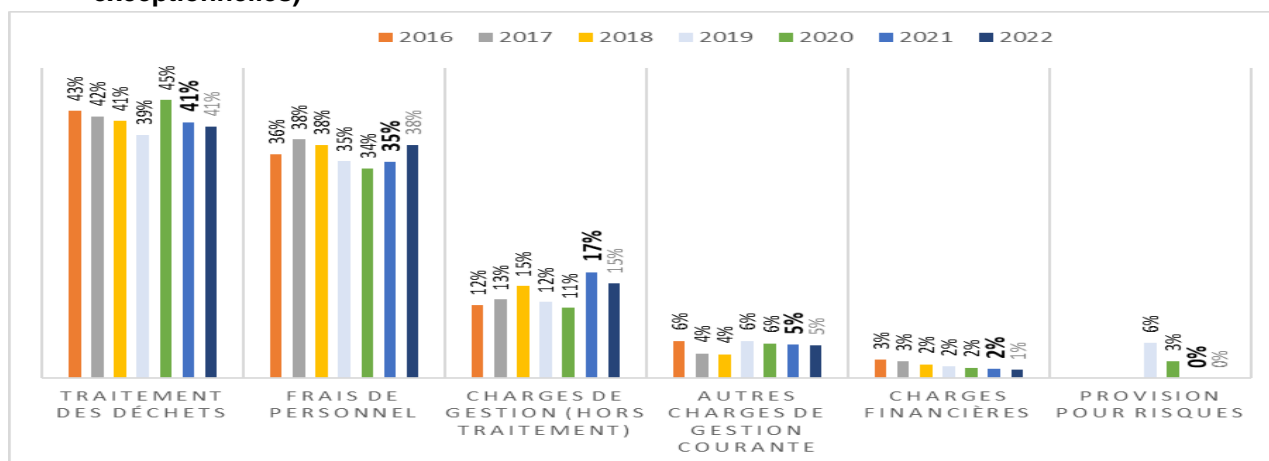
- Les facturations des apports en déchèteries des professionnels,
- Les facturations des apports en déchèteries des ménages dont les quantités sont supérieures au volume accepté à titre gratuit,
- Le versement de subventions,
- La vente et soutiens liés au tri et à la valorisation des matériaux recyclables,
- La vente de composteurs,
- Le FCTVA.

9.2. Compte Administratif 2022

Le compte administratif est un document unique qui présente le résultat des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il distingue deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

● LA SECTION FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

→ Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (Hors amortissements et charges exceptionnelles)



En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint un montant de 5 863 163.67 €. (Contre 5 694 266 k€ en 2021)

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

– **Charges liées au traitement des déchets :**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Traitement des déchets	1 981 984 €	1 905 989 €	1 983 006 €	2 060 345 €	2 467 354 €	2 347 644 €	2 375 775€
						2 966 889 € *	3 103 911 €
Évolution N-1	6,78%	-3,83%	4,04%	3,90%	19,75%	-4,85%	+ 1.19 %

* *dépense de traitement que nous aurions été amenés à régler sans les efforts de valorisations complémentaires engagés*

La charge de traitement des déchets payé à SRE est le produit de trois variables : (les tonnages de déchets, les coûts de traitement et la fiscalité additionnelle). Force est de constater que la situation est très fortement dégradée sur deux de ces trois critères (augmentation des coûts de traitement de 50 % en 2020, et fiscalité additionnelle qui voit le montant de la TGAP grossir chaque année pour passer de 25€ en 2020 à 65 € HT en 2025 et de 37 € en 2021 à 45 € HT/t en 2022 soit + 108 000 € sur l'année.

Heureusement la baisse des tonnages de déchets de ResTE (-3.60%) et l'augmentation de la fraction de déchets valorisables en déchèteries permet de contenir de façon très efficace la dépense ; et de continuer de s'inscrire en deçà de la dépense de traitement de l'exercice 2020 (- 90 000€).

Aussi, sans les efforts des personnels et cadres des déchèteries et les stratégies mises en place afin d'engager une valorisation, un réemploi et un recyclage local, notre dépense de traitement aurait été de plus de 3 103 911 € soit une dépense de 728 136 € de plus que le montant de la facture qui nous a été adressée. Ce qui représente une économie équivalente à 1.71 pts de TEOM.

Ainsi, au titre de l'analyse, il convient d'ajouter aux 2 375 775.19 € acquittés auprès de SRE et de SMV les dépenses complémentaires qu'aurait représenté le traitement des 2 200 tonnes de déchets verts issus des déchèteries et valorisés en amendement organique, la valorisation des 1132 tonnes de mobiliers extraites pour une grande partie de la benne de tout venant ou encore par exemple les économies de traitement liées à la collecte de 40 tonnes de verre complémentaires

De fait, grâce à cette politique active de valorisation, ce n'est pas moins de 4 376 tonnes de déchets nouveaux qui ont été valorisés au cours des dernières années et ce, sans compter nos efforts sur la collecte sélective des emballages, cartons, ...qui sont eux aussi de belle qualité.

Cette approche présente le double avantage de limiter pour nos administrés l'impact financier des hausses des couts de traitement des déchets mais aussi et c'est encore plus important, d'engager le SICTOMU dans une démarche encore plus écoresponsable en mettant en place un programme de valorisation et surtout de changement des pratiques.

– **Frais de personnel :**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Frais de personnel	1 663 693 €	1 739 158 €	1 801 314 €	1 839 069 €	1 862 764 €	1 982 073 €	2 201 305
Évolution N-1	-5,07%	4,54%	3,57%	2,10%	1,29%	6,40%	11.06 %

La masse salariale, pour l'année 2022, s'élève à 2 201 305.67 en augmentation de 11.06 % par rapport à 2021 (1 982 072.62€) pour un effectif de 40 agents titulaires (dont un agent en disponibilité pour convenance personnelle) et 3 contractuels longues durées à la date du 31 décembre 2022. Il convient de souligner qu'au regard de la variabilité de la production de déchets tout au long de l'année, le SICTOMU a recours à des personnels vacataires pour faire face à des besoins ponctuels (double collecte durant les deux mois d'été, remplacement des personnels titulaires...).

L'effectif est composé de 8 agents de sexe féminin (1 au service technique et 7 au service administratif) et 35 agents de sexe masculin (33 au service technique et 2 au service administratif).
Le temps de travail annuel des agents est réalisé sur la base de 1607 h.

Par rapport à 2021, il convient de noter :

- Au titre de l'effectif, de prendre en considération le recrutement en année pleine de notre chargé de missions pour assurer la mise en place de notre politique de gestion des fermentescibles (poste financé à hauteur de 30 000 €/an pour 3 ans par l'ADEME et qui se traduit par une réduction des tonnages de ResTE), la stagiairisation d'un de nos agents techniques pour donner suite au départ à la retraite d'un chauffeur, la mise en disponibilité pour 1 an de notre agent d'accueil et son remplacement. Enfin, du recrutement de vacataires afin d'assurer les missions dévolues aux services techniques.
- Au titre de l'évolution de la masse salariale, l'inflation a conduit à une augmentation du traitement et du régime indemnitaire des agents de 3.5 %, la mise en place de la revalorisation des grilles indiciaires des cadres C,
- L'évolution du volet social par l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant de 7 à 9 €, la participation aux frais de mutuelle et de prévoyance.

– **Charges de gestion (hors traitement) :**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de gestion	544 593 €	572 368 €	710 108 €	644 910 €	623 803 €	971 253 €	897 668.72 €
Évolution N-1	-7,22%	5,10%	24,06%	-9,18%	-3,27%	55,70%	- 7.57 %

En 2022, une dépense de 897 668.72 € a été réalisée contre 971 253.47 € pour 2021 ou 623 802 .51 en 2020.

Ce montant global cache une grande disparité de situations :

- D'une part l'arrêt d'opérations exceptionnelles tels que l'étude pour la mise en place de la gestion des biodéchets, la prestation de retrofitage des bacs de collecte ou la production de sacs de pré collecte des emballages qui sont arrivées à leur terme ...
- D'autre part des augmentations conjoncturelles importantes en matière de carburant avec un surcoût de 100 000€ des frais de carburant par rapport à la moyenne des trois dernières années, dont l'origine réside tout à la fois dans l'augmentation de 12 % de la consommation de carburant et l'évolution des tarifs à la pompe du fait de la guerre en Ukraine ou du doublement des charges d'électricité depuis mai 2022.
- Des prestations qui deviendront récurrentes (broyage des déchets verts 45 000 €, géolocalisation et facturation des prestations de collecte 40 000 €, efforts de communication...).
- Ou des prestations nouvelles au titre des entretiens des matériels roulants +51 %

– **Autres charges de gestion courante :**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres charges de gestion	276 770 €	180 737 €	185 205 €	316 610 €	308 174 €	305 027 €	306 901.10€
Évolution N-1	15,40%	-34,70%	2,47%	70,95%	-2,66%	-1,02%	0.6 %

Ces dépenses comportent essentiellement les cotisations aux syndicats extérieurs (SRE, accès aux déchèteries voisines), les indemnités versées aux élus et les annulations de titres sur exercices antérieurs. Pour rappel, il convient de souligner que les tarifs d'adhésion à notre syndicat de traitement Sud Rhône Environnement ont doublé pour passer de 3 € à 6.23 € en 2019 soit un surcoût d'environ 110 000 € complémentaires. Le montant acquitté en 2022 (306 901.10 €) est similaire à celui acquitté en 2021.

– **Charges financières :**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges financières	136 796 €	120 756 €	107 679 €	97 913 €	92 439 €	86 298 €	80 844.42 €
Évolution N-1	-10,25%	-11,73%	-10,83%	-9,07%	-5,59%	-6,64%	-6,74%

Cette charge décroît régulièrement d'année en année. Cette baisse s'élève à 5454 € entre 2022 (80 844.42) et 2021 (86 298.46).

Pour rappel, les investissements pourtant conséquents chaque année ont été réalisés sans recours à l'emprunt par autofinancement.

– **Provisions pour Risques :**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges financières				300 000 €	150 000 €	0 €	0 €

Le traitement des déchets collectés par le SICTOMU a été confié au Syndicat SRE qui regroupe 5 collectivités (SICTOMU, NÎMES METROPOLE à travers 4 communes – (Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud), CC BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE, CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES, et CA ARLES) soit 53 communes pour 120 000 usagers. Le SICTOMU représente 30% de SRE.

À travers une DSP conclue en juin 2001, SRE a confié à la société ECOVAL la réalisation et l'exploitation d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers sur la commune de BEAUCAIRE (Bail emphytéotique et convention d'exploitation) jusqu'au 18 avril 2025 (Tri Mécano Biologique).

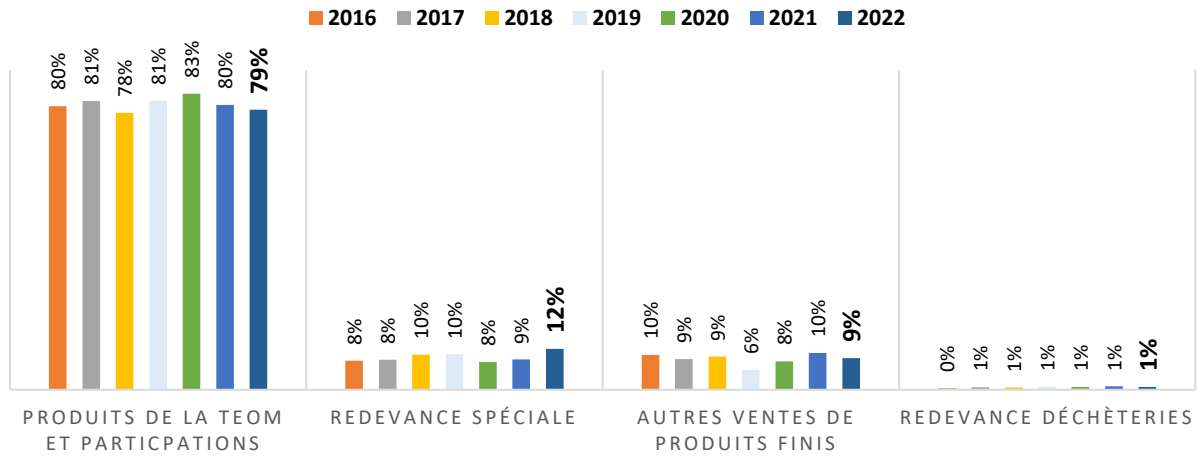
À la suite de différents portant sur les conditions financières de la DSP (considérées par ECOVAL comme insuffisantes) la société ECOVAL a déposé son bilan le 6 mars 2020. Un contentieux est désormais engagé entre la maison mère d'ECOVAL et SRE.

Le litige porte tout à la fois sur le remboursement :

- Des dépenses engagées au titre du règlement de la TGAP des années antérieures (taux de refus de tri jugé élevé) et qui représentait au 8 novembre 2019 un montant de 1 874 041 € soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 562 000 € (30 % de 1 874 041€).
- Mais aussi possiblement sur le règlement de la valeur nette comptable (VNC) résiduelle des dépenses effectuées par ECOVAL pour la réalisation des études, travaux et construction de l'unité de tri mécano-biologique de Beaucaire. Le montant de cette VNC est à ce jour estimé à 4 800 000 €. Soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 1 440 000 € (30 % de 4 800 000 €).
- Au final la participation financière du SICTOMU en cas de dénouement défavorable pour SRE et de sollicitation quant au remboursement de la VNC s'élèverait à 562 000 € + 1 440 000 € = 2 002 000 €
- Lors d'un récent audit, la Chambre Régionale des Comptes a souligné que les coûts de traitements versés par SRE à ECOVAL ne permettaient pas au délégataire du service public de trouver un équilibre financier. Aussi au regard du litige bien réel qui est engagé au titre du règlement du reliquat de TGAP (1 874 041 €) le Comité Syndical de Sud Rhône Environnement (SRE) a décidé de la mise en place et le financement intégral de cette provision pour risque y compris la part portée in-fine par le SICTOMU.
- De son côté, pour l'instant, le litige concernant la VNC (valeur nette comptable) n'est pas engagé. Toutefois, le SICTOMU a provisionné des montants de 300 000 € en 2019 puis de 150 000 € en 2020 pour faire face à cette dépense potentielle. Soit un total de 450 000 € au titre des provisions pour risque sur un total maximum possible de 1 440 000 €.

● LA SECTION FONCTIONNEMENT – RECETTES

→ Évolution des recettes réelles de fonctionnement (zoom sur les principaux postes) :



En 2022, les principales recettes de fonctionnement ont atteint un montant de 7 173 798 € hors opérations d'ordre contre 6 710 K€ en 2021

– Pour le seul produit de la TEOM :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux	13 %	12.9 %	12.5 %	12.1 %	12.1 %	13.1%	13.1%
Produit de la TEOM	4 736 917 €	4 690 957 €	4 683 334 €	4 705 272 €	4 905 699 €	5 381 085 €	5 654 490 €
Évolution N-1		-0,97%	-0,16%	0,47%	4,26%	9,69%	5,08 %

Depuis 2020 la participation des communes intègre en plus de la TEOM les recettes liées au règlement de la prestation de gestion du haut de quai de la déchèterie de Garrigues Ste Eulalie.

Ce taux a été réduit au cours des exercices 2013/2019 pour passer de 14.78 % en 2013 à 12.10% en 2019 puis stabilisé en 2020 avant de remonter d'un point en 2021 (13.1%) au regard de la très forte hausse des coûts de traitement (+ 50 %), des sombres perspectives du dossier ECOVAL et l'évolution attendue de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP). Ce taux est resté stable en 2022.

TAUX DE TEOM	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	14.78 %	13.78 %	13.50 %	13 %	12.9 %	12.5 %	12.1 %	12.1 %	13.1 %	13.1 %

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135-20230627-13_2023_06_

– **La Redevance Spéciale :**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevance Spéciale	483 362 €	484 579 €	596 333 €	575 165 €	459 662 €	572 133 €	826 536.7 €
Évolution N-1		0,25%	23,06%	-3,55%	-20,08%	24,47%	44.46%

Les deux derniers exercices 2020 et 2021 avaient été fortement impactés par la situation de Covid et les périodes de confinements. L'année 2021 avait été, sur bien des points, exceptionnelle puisque la situation Covid avait conduit notamment :

- à une période de confinement en début d'année,
- des réouvertures progressives en fonction de la nature des établissements,

Ainsi pour compenser l'impact du confinement au cours du premier semestre auprès des établissements soumis au forfait, une réfaction de quatre mois a été mise en place par délibération.

En 2022 nous retrouvons un régime de croisière à hauteur de **760 541.54 €** auquel se rajoute les rattachements de l'exercice 2021 pour atteindre au final un montant de 826 536,70 €.

La redevance spéciale a subi en 2022 une revalorisation de 7.76 % du prix du litre de ResTE à 0.0625 € / l au lieu de 0.058 € / l afin de prendre en compte l'évolution de la TGAP. Cette augmentation a été appliquée à tous les professionnels (à l'exception des campings qui ont quant à eux subi une hausse complémentaire afin d'engager une unification des tarifs entre les professionnels et les campings.

De plus, désormais le service de collecte en porte à porte des cartons est facturé de façon forfaitaire sur la base d'une participation de 45 € pour la location et l'usage du service de collecte du carton pour un bac de 360 litres et de 100 € pour un bac de 660 litres.

Enfin, la mise en place du nouveau dispositif d'enregistrement des levées a permis d'enregistrer l'intégralité des levées.

– **Autres ventes de produits finis.**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres ventes produits	582 214 €	500 091 €	559 919 €	322 332 €	471 126 €	695 340 €	638 174.53
Évolution N-1		-14,11%	11,96%	-42,43%	46,16%	47,59%	-8.95 %

Il s'agit des soutiens à la valorisation et des recettes de revente de matériaux que réalise pour notre compte Sud Rhône Environnement. La recette au titre de l'exercice 2022 s'élève à 638 174.53 € soit un niveau comparable à celui de 2021 qui pourtant avait été exceptionnel du fait du versement de deux annuités des soutiens CITEO (2019 et 2020) pour un complément de 133 485.60€.

La lisibilité de la construction de ce montant est à ce jour assez complexe et assez peu lisible. Le montant fluctue en fonction des flux collectés, des taux de valorisation individuels, des cours des matières premières et de l'évolution des barèmes de valorisation et de soutien. Mais nous pouvons considérer en année pleine une recette attendue de 580 000 € au titre de SRE et de 35 000 € au titre de la revente des cartons. Nous sommes donc en net dépassement.

– Redevance déchèteries :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevance déchèteries	26 893 €	40 332 €	38 085 €	50 373 €	47 870 €	62 061 €	54 497 €
Évolution N-1		49,97%	-5,57%	32,26%	-4,97%	29,65%	-13.8 %

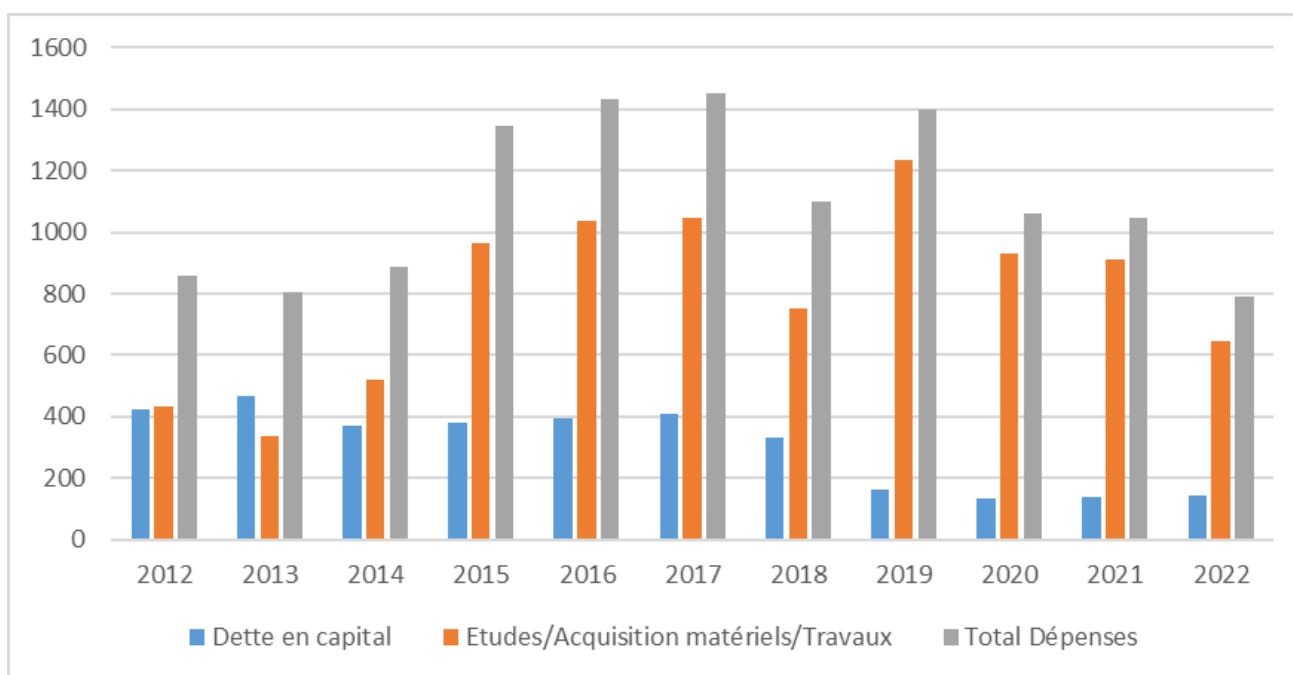
Le produit lié à la facturation des apports des professionnels en déchèteries a été budgétisé à hauteur de 50 000 €. Le résultat définitif s'élève à 54 497 €.

● LA SECTION INVESTISSEMENT

→ DÉPENSES réelles d'investissement :

Montants en € (réalisé)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emprunt et dette assimilée	377 939.68	392 597.92	407 852.26	330 808.73	164 364.64	133 552.34	138 823.84	144 312.34
Immobilisations incorporelles	20 629.62	0.00	1 470.00	10 278.00	3 996.00	20 478.26	0.00	14 580.00
Immobilisations corporelles	63 955.05	182 913.14	401 577.59	641 038.34	1 113 284.49	868 027.30	872 327.70	597 216.60
Immobilisations en cours	879 557.29	856 069.09	635 862.13	23 972.40	48 439.80	9 792.00	9 792.00	0.00
Total dépenses réalisées	1 343 881	1 433 974	1 454 573	1 098 740	1 396 988	1 063 538.9	1 048 702.91	789 257.82

En 2022 les dépenses réelles d'investissement ont atteint un montant de 789 257.82 € contre 1 049 K€ en 2021



– **Emprunts et dette assimilée :**

La charge annuelle de la dette continue à décroître régulièrement pour atteindre désormais 144 312.34 € en 2022. Son remboursement ne représente plus désormais que 0.33 point de TEOM ce qui libère une capacité d'investissement bien réelle.

– **Immobilisations corporelles :**

L'exercice 2022 marque une inflexion de la stratégie du SICTOMU qui s'oriente vers l'élargissement du porte à porte et voit donc se réduire la collecte en apport volontaire. Cet exercice se caractérise par le prolongement des efforts de renouvellement des matériels de collecte ou la modernisation générale de nos installations mais aussi sur le lancement d'études de préfiguration relatives aux mutations de notre syndicat.

Ainsi les dépenses d'investissement ou engagements réalisés ont permis :

- L'acquisition de véhicules de collecte (livraison d'un véhicule spécialisé dans le lavage haute pression eau chaude livré et 1 benne grue pour la collecte du papier,
- La fourniture de matériels (acquisition de 200 composteurs collectifs, de 380 composteurs individuels, de 30 lombricomposteurs l'acquisition de 5 caissons de 10 et 30 m³ pour nos déchèteries, d'un filet de protection anti-ensol, de bacs de collecte...),

De financer l'ensemble des équipements sur le budget général et de ne recourir à l'emprunt que pour les seules opérations immobilières (création de déchèteries, de centre de valorisation,...) qui sont des équipements structurants et dont la durée d'amortissement s'opèrent sur plusieurs décennies.

Enfin sont engagées ou en cours de mise en place différentes études de préfiguration pour l'extension de la déchèterie de Fournès, mais aussi pour la définition d'un nouveau centre de recyclage/revalorisation en remplacement de l'actuelle déchèterie d'Uzès devenue vétuste.

● **RECETTES réelles d'investissement :**

Montants en € (réalisé)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation aux amortissements	536 251.10	666 333.23	534 137.14	545 703.42	512 548.43	561 876.92	708 607.28	708 393.89
FCTVA	52 447.24	80 593.40	155 114.58	170 202.53	145 714.91	113 020.40	149 593.77	149 593.77

L'encaissement du FCTVA, option offerte au syndicat, a contribué à améliorer les capacités d'autofinancement de la collectivité.

9.3. Montant annuel des principales prestations sur contrat

PRESTATAIRE	Dépenses en 2021 (en € TTC)	Objet
ADR2I	25 182.48 €	Prestation informatique en maintenance et assistance technique
AFI 84	3 560.09	Formation professionnelle
AISMT	4 798.80	Médecine du travail
ALES CONTROLE POIDS LOURDS	1 577.00 €	Contrôles techniques des véhicules roulants
ALPHA SURVEILLANCE	1 923.84 €	Prestation de surveillance sur le site d'Argilliers et les 4 déchèteries
ALTELA	19 802.28 €	Filet de protection antivol
ANTEA GROUP	12 240 ,00€	Bureau d'étude extension déchèterie de Fournès
ASSAINISSEMENT BAEZA	10 920.00 €	Assainissement
AUTO-ECOLE DUMA	1 985.00 €	Auto-école (permis PI)
BARBIER PLASTIC	11 430,00 €	Sacs de collecte sélective
BARRERA PROTECTION	3 671.40 €	Extincteurs
BERGER LEVRAULT	10 832.67 €	Logiciels spécialisés
BEZIERS TRUCKS	78 000,00 €	Acquisition d'un véhicule de lavage
BH SERVICES	1 859.50 €	Fourniture maintenance
BOUSQUET CARROSSERIE	11 173,31 €	Maintenance hydraulique
CANAL BERNARD	62 535,72 €	Prestation de broyage de déchets verts sur la déchèterie de Vallabrix
CSIMP CENTRE SOCIAL ST QUENTIN	19 019.00 €	Production de composteurs collectifs et prestation de collecte des encombrants
CEVENNES POID LOURD	15 912,86 €	Maintenance poids-lourds
CHABAS	16 206.18 €	Entretien et réparation des bennes à ordures ménagères

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

DALLOZ EDITION	2 583.60 €	Ouvrages et ressources juridiques
DEKRA	4 760.40 €	Contrôle réglementaire
DEMATIS	3 972,00 €	Publication marchés publics
EDENRED	74 368,74 €	Tickets restaurants
EDF	31 988,90 €	Fourniture et acheminement d'électricité des 5 sites
EIM MIRAGE	3 356,03 €	Matériel de la piste de lavage
EODD INGENIEURS	9 450,00 €	Étude de faisabilité pour la mise en place du tri à la source des biodéchets
ELIS PROVENCE	1 451.84 €	Nettoyage essuie main
EMERAUDE CREATION	30 950,87 €	Acquisition de composteurs
EUROTEAM	12 075.00 €	Formation professionnelle
ESE	32 357,40 €	Fournitures de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers
FAUN ENVIRONNEMENT	13 176.82 €	Entretien et maintenance des bennes à ordures ménagères
FRANCE DIFFUSION	4 119.01 €	Acquisition de barnums
GARAGE H. FROMENT	3 863,18 €	Mécanique poids lourd
GIRARD ET FILS	4 692,00 €	Portail déchèterie d'UZES
GROUPAMA MEDITERRANEE	2924,02 €	Services des assurances des véhicules et risques annexes
HEMI	3 854,78 €	Fournitures d'EPI et de matériels d'entretien (Gants, chaussures, absorbants, ...)
HORANET	5 718.00 €	Contrôle d'accès aux déchèteries du SICTOMU
INITIAL	21 673,21 €	Nettoyage et location des vêtements de travail
JONQUET ET FILS SARL	280 222,89 €	Fourniture et livraison de gasoil et fioul
KOESIO	6 177,17 €	Entretien et maintenance des photocopieurs

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

LAPOSTE NARBONNE	3 356,75 €	Affranchissement
LACOSTE	3 551,95 €	Fournitures, de bureaux et matériel administratif
LANGUEDOC PNEUS SERVICES	8 016.00 €	Fournitures, réparations, montage/démontage pneus PL
LE MONITEUR	2 964.50 €	Publications
MAURIN	16 119,36 €	Assainissement des sites d'Argilliers et des déchèteries
MANJOT ENVIRONNEMENT	1 865,69 €	Maintenance BOM grue
MCR VERIFICATION	2 978.40 €	Contrôle tachygraphes
NIMES TRUCKS	4 928.61 €	Maintenance BOM
NORISKO	18 929.78 €	Contrôle réglementaire
ORANGE BUSINESS ORANGE FRANCE	18 929,78 € 5 304,04 €	Abonnements internet, lignes fixes, lignes mobiles et location des matériels téléphoniques et réseau
PACKMAT SYSTEM	1 671,60 €	Maintenance du Packmat des déchèteries
PRECIA MOLEN	1 794,00 €	Conformité pesage
PROMAT SERVICE	15 124,44	Maintenance véhicules
QUADRIA	5 526,00 €	Acquisition de composteurs en PEHD recyclé
REGARD PROPRE	15 489,60 €	Nettoyage et désinfection des locaux techniques et administratifs du SICTOMU
RENAULT NIMES VI	384 082,29 €	Fournitures de matériels d'entretien et de réparations des véhicules et acquisition d'une BOM Grue pour la collecte de papiers
REPUBLICAIN D'UZES	2 604,00	Publications Publicités
ROME PNEUS SAS	15 326,41 €	Fournitures, réparations, montage/démontage pneus PL
SCHAEFER	58 584,00 €	Enquête de terrain pour la mise à jour des données des usagers pour la base de données.
SEA	1 911,97	Fourniture pièces mécaniques
SEMAT	1 911,97 €	Remise en conformité des bennes à ordures ménagères

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

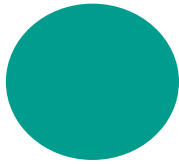
SIE BAGNOLS	25 290,80 €	Facturation déchèterie Connaux
SOCOTEC ENVIRONNEMENT	6 000 ,00 €	Mesure réglementaire de bruit
SMACL	32 963,40 €	Services des assurances de responsabilités et risques annexes
SRE	2 590 665,62 €	Traitement des déchets et adhésion
SUD MAINTENANCE VALORISATION	10 413,51	Traitement des cartons
SULO	17 870,24 €	Fourniture et mise en place de colonnes d'apport volontaire enterrées et aériennes
SYSOCO	8 455,20 €	Système de géolocalisation pour la collecte des ordures ménagères
TRADIM	15 960,00 €	Système de géolocalisation pour la collecte des ordures ménagères
TRENOIS DECAMPS	3 002,15 €	EPI et adhésifs de sécurités
UGAP	10921,51 €	Fournitures publiques
YORK LUBRIFIANT	7 151,22 €	Fourniture de lubrifiants et graisses pour l'atelier
YSALID	2 434,80 €	Cartes de déchèteries

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_



Bilan en entrée d'exercice

Pour rappel pour la 1ère fois au cours de la dernière décennie, à la suite de l'augmentation attendue des coûts de traitement, l'exercice 2020, s'était conclu par un déficit de 235 502.69 € représentant 0.59 point de TEOM. Cette situation de déficit de l'exercice 2020 pouvait entacher la viabilité industrielle de notre collectivité et plus encore le devenir de long terme du syndicat.

Le choix de maintenir le taux de TEOM à un niveau insuffisant pour faire face aux surcoûts qui s'annonçaient avait été retenu lors du vote du Budget Prévisionnel en cette année électorale. Pourtant le taux de TEOM sur le territoire du SICTOMU était l'un des taux les plus faibles du département. Il était passé de 14.78 % en 2013 à 12.1 % en 2019 et 2020.

L'augmentation de 50 % du coût de traitement des déchets avait pesé très lourdement au cours de l'exercice 2020 et si les services n'avaient pas eu la capacité d'engager une forte démarche de valorisation, le déficit que nous aurions dû constater se serait élevé à 724 302 € soit 1.8 point de TEOM.

Pour autant la trésorerie du syndicat restait conséquente 2 625 028.15 € mais elle devait aussi permettre de faire face au risque judiciaire et financier du conflit Ecoval / SRE et ce pour un montant d'environ 2 000 000 €. Ce qui constituait une menace majeure.

Sur le plan technique, le syndicat était très convenablement doté puisqu'un programme volontariste de remplacement des matériels et équipements avait été engagé. De plus avait été conservés de nombreux véhicules pour faire face aux pannes ou nécessité d'entretien. Par ailleurs, un plan prévisionnel d'investissement sur 10 ans avait été réalisé et permettait d'organiser avec fluidité et efficience l'ensemble des renouvellements des matériels et la création d'équipements structurants.

De fait, les enjeux techniques sont aujourd'hui de maintenir l'outil de production et donc d'assurer le renouvellement régulier des matériels et poursuite de la modernisation du service. Ceci s'effectue en recherchant l'optimisation des performances des services et en préparant notre outil industriel à la mise en place d'une fiscalité incitative.

Les flux de déchets captés qu'il s'agisse de la collecte en porte à porte, en apport volontaire ou en déchèterie étaient bien maîtrisés, les taux de valorisation des emballages étaient bons et en croissance nette (+27 % en 4 ans). Et nos performances si nous nous comparons à l'échelle départementale étaient très bonnes tant au niveau des ratios de collecte du ResTE (235/282) que de la collecte sélective.

S'agissant des modalités de gestion de nos déchèteries nous avons, grâce à la construction de la déchetterie de Vallabrix, mis en place une structure de référence de haute qualité qui permet à l'ensemble des équipes de progresser. D'ailleurs pour l'inspecteur des installations classées, les bureaux d'études ou les éco-organismes qui sont intervenus sur nos sites, elles sont jugées très bien gérées. Pour autant, il nous reste encore des marges d'améliorations importantes.

La séquence de redémarrage des déchetteries du SICTOMU lors de la séquence de pandémie s'était faite avec une grande efficience et fluidité. Quant à la prestation nouvelle de gestion du haut de quai de la Déchèterie de Garrigues Sainte Eulalie, elle a amélioré considérablement les conditions d'accueil et de tri du site. Enfin, nous avons su mettre en place des filières de valorisations nouvelles et efficaces qui nous avaient permis de réaliser une économie de plus de 2300 tonnes de traitement par an et construire des partenariats durables et d'excellence.

Les exercices 2019 et 2020 avaient montré que nous étions réactifs et efficaces pour organiser l'adaptation de notre syndicat. La prise en gestion directe du haut de quai de la déchèterie de Garrigues St Eulalie, l'intégration de la commune de Bouquet, la révision de nos statuts, la modification de nos partenaires historiques de collecte des textiles, la poursuite intégrale de la collecte lors des phases de confinement, les conditions de redémarrage des déchèteries réalisées tout à la fois par anticipation et professionnalisme, la remise en service en quelques jours d'une double collecte estivale ou encore la mise en place de partenariats avec des industriels ou des associations avaient pu largement le démontrer...

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

Sur les modalités de collecte nous réalisons des efforts importants pour améliorer la qualité du service, (acquisition de véhicules spécialisés performants (BOM, BOM grues, mini-bennes, poly bennes, Packmat, véhicule de lavage haute pression..., visuels de sensibilisation sur le flanc des bennes, collecte des encombrants en porte à porte, ...) renforcement et intégration des sites (conteneurisation aérienne et enterrée) et nos capacités d'optimisation de la collecte sélective s'en trouvaient décuplées. Sur le plan des performances, nous avons conscience que nous pouvons encore améliorer nos résultats en matière de coûts de collecte et de refus de tri et nous avons engagé avec nos équipes un travail en ce sens.

Au titre des ressources humaines, les personnels administratifs, sont impliqués, responsables et compétents toutefois il convenait de mettre en place les moyens nécessaires pour sécuriser certaines fonctions. Enfin s'agissant des équipes techniques, elles étaient opérationnelles, et reconnues pour assurer un service de qualité. Pour autant des efforts devaient encore être produits afin d'améliorer le professionnalisme et l'efficacité des équipes.

Au titre du périmètre, des statuts ou de la gouvernance, notre syndicat fonctionnait désormais dans un mode apaisé et pleinement collaboratif. Cette situation était due notamment à la mise en place en 2017 puis en 2020 lors de l'élection du nouvel exécutif d'un bureau syndical parfaitement représentatif de chacune de nos collectivités.

Restait l'incertitude technique et financière que fait peser notre partenariat avec Sud Rhône Environnement tant par l'existence d'un contentieux historique avec son délégataire mais aussi en raison des choix de traitement mis en place, l'enfouissement dont les coûts (prestation et fiscalité) nous obligeaient à une grande prudence et une grande vigilance.

Aussi, au regard de nos exutoires et des enjeux de valorisation du Plan régional, il convenait de porter un effort significatif sur la réduction du volume de la poubelle.

De fait, nous faisons le constat qu'une politique résolument active de réduction des flux de déchets, reste la seule solution permettant d'obtenir des performances environnementales, techniques et financières satisfaisantes.

● Les ajustements et évolutions engagés au titre de l'exercice 2022

En 2020, la situation de pandémie avait fortement impacté le fonctionnement des services. Aussi, afin de garantir la sécurité des personnels, l'organisation de la collecte avait été réadapté (5 bennes de collecte au lieu de 4, généralisation du mono-ripage, horaires décalés, autorisation de départ dès la fin de tournée, adaptation de certains postes administratifs au télétravail), ce qui avait permis de passer de façon fluide l'ensemble de l'exercice.

Depuis 2021, nous sommes revenus dans un schéma avec 4 Bom de collecte et avons rétabli des équipes de trois agents. Les tonnages sont repartis à la baisse et nous franchissons pour la première fois la barrière des 8000 tonnes de déchets produits (7997).

La réduction des recettes de redevances acquittées par les professionnels, du fait des fermetures ou abattement au titre de l'exercice 2020 et 2021, est désormais derrière nous et les recettes de redevances redeviennent conséquentes d'autant que le nouveau système d'enregistrement des levées permet d'avoir une juste comptabilisation.

Sur le plan technique et industriel, l'exercice 2022 s'inscrit dans le prolongement des actions conduites dans les années antérieures (renouvellement et modernisation du parc de matériel avec la livraison d'un véhicule de lavage haute pression et l'acquisition d'un Benne grue pour la collecte du papier).

Les efforts portés sur la mise en place d'outils de géolocalisation des véhicules et de suivi des levées de collecte sont désormais opérationnels. Ces nouveaux équipements, s'ils permettent aux responsables d'optimiser au mieux les tournées de collecte, de piloter les équipes, ou d'apprécier l'avancée et les difficultés rencontrées par les équipes, permettront aussi et surtout la mise en place à moyen terme d'une fiscalité incitative basée sur la production réelle de chacun.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

Sur l'approche métier, la volonté du Président a été de renforcer le service aux personnes dans une logique de simplification et de fluidité en proposant autant que faire se peut des solutions d'accompagnement en matière de gestion des déchets. Ainsi, a déjà été mis en place un nouveau service de collecte des encombrants à domicile. Le choix retenu a été de créer non seulement un nouveau service de proximité mais aussi, de favoriser l'intégration sociale en mettant en place un partenariat avec le centre social intercommunal Pierre Mendès France. Cela s'exprime aussi au travers de la recherche de simplification de la collecte sélective par la création d'un service de collecte en porte à porte (amorce de la collecte des emballages en sacs en décembre 2022 sur trois communes : Flaux, Valliguières et Pognadoresse).

Au titre de nos équipements structurants, il s'agit d'engager l'évolution et la modernisation des sites afin d'apporter une plus grande fluidité et une plus grande fonctionnalité de ses équipements et les projeter vers l'échéance 2050. Ainsi trois opérations sont en cours :

La première concerne l'évolution de la déchèterie de Fournès de façon à créer dans la mesure du possible l'équivalent de l'équipement de Vallabrix, l'étude de programmation est en phase de finalisation, les accords avec les différents propriétaires sont en cours afin d'acquérir les fonciers. Et le marché de maîtrise d'œuvre sera lancé dans les prochains mois.

La seconde est de remplacer sur un autre site plus vaste la déchèterie d'Uzès par un centre de tri / valorisation qui porterait alors une triple mission. La première est bien évidemment la collecte séparative de haut niveau des déchets, la seconde est de pouvoir assurer une mission de sensibilisation et de formation avec l'accueil de groupes ou scolaires et enfin une approche relative à l'économie circulaire et la réutilisation en créant une série d'alvéoles de dépôts /retrait libre et d'associer dans la continuité de ce site une Recyclerie.

La troisième est la mise en place d'ombrières sur le parking et d'un parc photovoltaïque en recouvrement de l'ancienne décharge du site d'Argilliers. Ce qui nécessite actuellement une révision du PLU de la commune d'Argilliers qui est en cours.

● Enfin une profonde mutation du rôle et des missions portés par notre Syndicat

L'exercice 2022 marque avec l'émergence d'une nouvelle mandature une modification très sensible des orientations du syndicat. Si la dimension technique et industrielle de la collectivité demeure et s'inscrit dans une certaine continuité (hormis la collecte sélective des emballages en sac), est mise en avant **la nécessité de dépasser très largement notre domaine strict d'intervention pour s'engager sur la prévention et le changement des pratiques.**

Car il apparaît évident tant pour des raisons financières qu'environnementales que notre enjeu n'est plus de collecter les déchets, ni même de les valoriser (ces enjeux-là étant déjà atteints et dépassés) mais d'engager véritablement le changement des pratiques de nos concitoyens pour aller vers un territoire respectueux, responsable et sobre en matière de production de déchets.

Aussi, un effort important a été porté sur la mise en place d'une filière de valorisation des bio déchets par la mise en place d'un réseau dense et diversifié de partenariats sur le compostage individuel ou collectif.

- Convention de partenariat avec la CCPU pour le cofinancement à 100 % des composteurs individuels de nos usagers communs.
- Création de référents compostages communaux sur l'ensemble de nos communes afin d'animer les territoires et porter les projets locaux,
- Mise en place de référents de sites pour gérer au quotidien les sites de compostage-partagé.
- Fabrication de composteurs collectifs par le centre social intercommunal Pierre Mendès France,
- Réalisation en partenariat avec les communes et la CCPU de sessions de formations au compostage de 45 minutes afin de fournir les connaissances et compétences nécessaires à nos administrés pour exploiter durablement et avec efficacité les matériels mis à dispositions,
- Généralisation du compostage dans les établissements scolaires...

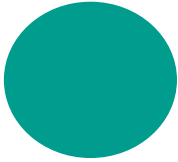
Et à l'identique la sensibilisation des scolaires à la prévention des déchets par organisation de visites de sites industriels...

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_



10. Les perspectives et évolutions

● Évolutions réglementaires et plan régional

Le PRPGD Occitanie (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) a été adopté fin 2019 et s'inscrit dans le respect des objectifs de la loi Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Il prévoit d'augmenter la valorisation matière et fixe le taux de valorisation des déchets à 55 % en 2020 (le SICTOMU est à 54 % en 2019) puis 65 % en 2025 des déchets non dangereux.

Il fixe une réduction de 35 % des quantités de déchets résiduels entre 2015 et 2031 notamment grâce au développement de la collecte sélective (+ 34 % pour les emballages et + 25 % pour le verre sur la période) et la collecte des bio-déchets (en cours de mise en place) ou encore par la réduction de la part de déchets enfouis, domaine de la filière d'élimination sur lequel nous n'avons aucune prise.

Et fixe par rapport au tonnage de 2010 un abaissement des tonnages annuels mis en décharge de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025. Ce qui dans le cas du SICTOMU ou plus largement de SRE est impossible puisqu'aujourd'hui l'intégralité ou presque des déchets ultimes est désormais enfouie sur le site de Bellegarde.

Enfin, ne seront plus acceptées en décharge ou en centre d'incinération des bennes de déchets présentant une fraction valorisable de plus de 30 % par mono-flux (2023) ou de 50 % en cumul (2028).

● Vers un territoire « zéro déchet »

Les contraintes liées à l'accroissement des coûts de gestion des déchets, tout autant que nos enjeux d'élus et de citoyens éco-responsables, porteurs d'une vision de long terme, nous conduisent à engager une politique volontariste de réduction de la production et de la toxicité de nos déchets.

Se double à cet enjeu cardinal de prévention, une volonté d'optimisation des performances de collecte sélective, de réemploi et de réutilisation.

C'est donc une politique active de sensibilisation, de prévention et de changement des pratiques tout autant que de rationalisation des services qui devra se développer dans le cadre de la nouvelle mandature.

Celle-ci se développera autour d'un ensemble de leviers de communication et de sensibilisation pour chacun des acteurs qu'ils soient usagers, professionnels ou élus tout autant qu'au travers d'un ensemble de propositions techniques.

L'objectif attendu est la baisse régulière et significative des tonnages de déchets de ResTE et par corollaire la hausse des tonnages des collectes sélectives ou encore le compostage des déchets fermentescibles. Il est intéressant de noter que pour la première fois le SICTOMU passe en dessous de la barre des 8 000 tonnes de déchets de ResTE produit, alors même que nous sommes sur une très légère augmentation de la population.

Pour apprécier l'efficacité et la performance des actions qui seront conduites, des indicateurs pertinents seront mis en place tels que : le suivi des productions (tonnages et taux), les taux d'implantation des équipements, la typologie des matériels (volumes des bacs, capacité des composteurs, ...) ou encore les performances de collecte (...).

Consommer localement, éviter les emballages, valoriser ses déchets par réemploi ou réutilisation, allonger la durée de vie des objets, trier plus et mieux ou encore réduire son empreinte sont les enjeux sur lesquels nous devons nous inscrire. Et qui se traduira dans les prochains mois par la présentation en Comité Syndical d'un plan de prévention des déchets.

L'objectif de fond est d'associer à notre territoire remarquable à bien des titres une « excellence » ou tout au moins une performance environnementale de haut niveau sur le domaine des déchets qui puisse participer à l'attractivité et au développement touristique et économique de notre territoire. Il s'agirait là d'un atout supplémentaire pour notre territoire qui cultiverait une image encore renforcée d'un espace protégé, valorisé et porteur d'avenir.

● Évolution attendue des tonnages à collecter en 2023

Malgré les efforts et la politique mise en place en matière de prévention et de sensibilisation des déchets qui est et sera développée nous devons anticiper les productions de déchets et les évolutions suivantes.

Ces différents tonnages prennent en compte tout à la fois les éléments tendanciels, les efforts accomplis par la collectivité mais aussi les marges de sécurité permettant de construire rationnellement le budget.

Flux	Tonnage prévisionnel 2023	Tonnage 2022	Flux	Tonnage prévisionnel 2023	Tonnage 2022
ResTE	7680	7997	Bois	750	774
Emballage	1345	1 121	Métaux	455	440
Papier	600	643	DEEE	350	331
Verre	1994	1 936	Mobilier	1150	1132
Cartons	700	680	Plâtres	320	318
Déchets verts	2750	2605	DDS	75	75
Gravats	2950	2 892	Batteries	2	1
Déchets divers	1400	1 364	Refus de tri	300	296

Au regard des changements de comportements de nos concitoyens qui s'observent durant cette période de pandémie, notre attention devra être portée avec acuité sur deux flux particuliers afin d'apprécier les évolutions prévisibles et imaginer les modalités de collecte ou d'organisation afférentes.

Il s'agit d'une part de la fraction cartonnée qui devrait subir une augmentation significative des flux du fait de l'évolution du E-Commerce.

De la modification des pratiques avec le développement du commerce à la ferme et la fourniture de panier bio pour les ménages ; ce qui induit une dynamique locale, (avec besoin de compost fin pour les maraîchers et l'usage de composteurs dans la droite ligne d'une démarche écocitoyenne. On peut même s'interroger si nos maraîchers ne seraient pas de bons référents sur la promotion du compostage.

Enfin et là nous nous inscrivons sur une démarche plus structurelle avec la mise en place de la gestion des fermentescibles par la généralisation du compostage individuel ou collectif.

● Gestion du contentieux SRE / Ecoval

Pas d'évolutions par rapport à la situation de 2021. En mars 2020 l'entreprise Ecoval 30 a déposé son bilan. Un contentieux est désormais engagé entre la maison mère d'Ecoval et SRE.

Le litige porte tout à la fois sur le remboursement :

- Des dépenses engagées au titre du règlement de la TGAP des années antérieures et qui représente au 8 novembre 2019 un montant de 1 874 041 € soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 562 000 € (30 % de 1 874 041 €) désormais provisionnées intégralement par SRE.
- Mais aussi potentiellement sur le règlement de la valeur nette comptable (VNC) résiduelle des dépenses effectuées par Ecoval pour la réalisation des études, travaux et construction de l'unité de tri mécano-biologique de Beaucaire.
- Le montant de cette VNC est à ce jour estimé à 4 800 000 €. Soit pour le SICTOMU une dépense potentielle de 1 440 000 € (30 % de 4 800 000 €) pour laquelle un montant de 450 000 € à déjà été provisionné et 1 000 000 € sont inscrits chaque année au chapitre 68 sans que cette dépense soit réalisée.

● Impact de l'évolution du montant de la TGAP

TGAP en € HT par tonne	2014 2015 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025
Enfouissement installation autorisée avec valorisation du biogaz à + de 75%	20	23	24	24	25	37	45	52	59	65
Incinération Valorisation énergétique de + de 65 %	4.08 4.11 4.13	5	5	6	6	11	12	13	14	15

Sont concernés par l'enfouissement les tonnages de reste (8000 t), les refus de tri (300 t) et les déchets tout venant collectés en déchèteries (1400 t) ... soit désormais environ 10 000 tonnes à l'année, contre 10 730 tonnes en 2021.

Impact de la TGAP en € par an	2019	2020	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025
Coût estimé de la TGAP	283 404	295 212	436 914	531 382	614 042	696 701	767 552
Soit par foyer et par an en €	25	26	38	47	55	61	68
Impact sur le taux de TEOM par rapport à l'exercice n-1		+ 0.029	+0.354	+ 0.236	+0.206	+ 0.206	+ 0.177
Impact cumulé sur le taux de TEOM 2019 en pts de TEOM		+ 0.029	+ 0.381	+ 0.617	+ 0.823	+ 1.029	+ 1.206

● Impact de l'évolution des coûts de traitement

A périmètre constant de tonnages et de tarifs à la tonne en ne faisant varier que l'évolution de la TGAP, si nous nous basons sur l'exercice 2019 nous observons que l'augmentation du coût qui aurait dû être payé auprès de SRE représentait 800 000 euros supplémentaires (2 308 k€ en 2019 et 3 104 k€ en 2022) soit près de 2 points de TEOM

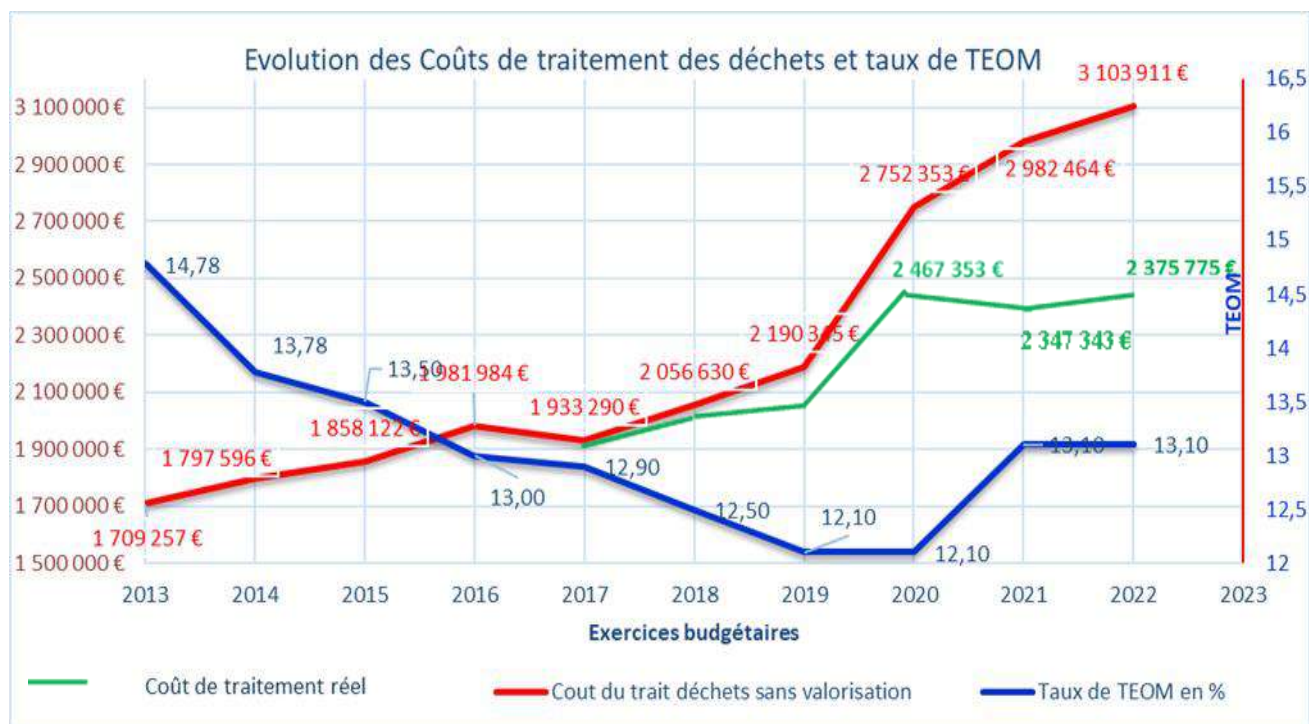
D'où l'importance financière et plus encore environnementale de s'engager résolument sur le recyclage, la valorisation de nos déchets et/ou le traitement à la parcelle (compostage, réutilisation...)

Pour la seule année 2022 c'est une économie de près de 727 000 €, l'équivalent de 1.71 points de TEOM que représentent les efforts de valorisations réalisés sur l'année, ce qui représente aussi exactement l'excédent de fonctionnement de l'exercice.

Aujourd'hui, sur cette même base de coûts de traitement et à périmètre constant de production de déchets, les dépenses attendues et prévisionnelles sont donc de :

Périmètres constants Réf : tonnages 2019 Tarif sur la base de ceux de 2021	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 augt 7.24 % tonnes	2022	2023
Coûts théoriques de traitement SRE	1 709 257	1 797 596	1 858 122	1 981 984	1 933 290	2 056 630	2 308 348	2 752 353	2 966 889	3 103 911	3 198 483
Dont TGAP (estimation si enfouissement)	175 669	182 968	202 536	214 936	237 670	248 003	283 404	295 212	436 914	494 250	614 042
Economies * réalisées par valorisation des déchets verts extraction du mobilier, textiles, verre,...	0	0	0	0	27 300	73 300	144 300	285 700	619 245*	728 135	
Traitement réellement Acquitté à SRE	1 709 257	1 797 596	1 858 122	1 981 984	1 905 989	1 983 006	2 060 345	2 467 353	2 347 644	2 375 775	2 660 000

Ainsi par rapport aux tonnages produits en 2017 nous avons extrait en 2022 : 4 376 t de déchets comprenant : 2200 t de déchets verts, 1150 t de mobilier, 346 t de verre, 296 t d'emballages, 289 tonnes de reste, 95 t de cartons....



Attention, la réduction des coûts de traitement annoncée dans ce tableau est conditionnée à l'acceptation administrative de Sud Rhône Environnement (SRE) qui détient la compétence traitement et à la validité réglementaire des filières mises en place. Cette réduction des coûts est de ce fait incertaine pour certains flux (déchets verts et cartons notamment).

● Impact de la mise en place de la gestion des biodéchets :

La gestion des biodéchets sera désormais obligatoire à compter du 31 décembre 2023. Pour anticiper cette évolution réglementaire il a été produit à l'échelle du territoire une étude sur la faisabilité de la mise en place du tri à la source des biodéchets. Ont été analysées tout à la fois des solutions de collecte en porte-à-porte mais aussi des solutions de gestion de proximité par mise en place de composteurs individuels ou collectifs.

Au regard du territoire rural du SICTOMU, le choix du tout compostage a été retenu. Il implique la mise en place de 13 000 composteurs individuels ainsi que de 195 sites de compostage partagé. Les éléments ayant conduit notre choix se sont appuyés tout à la fois sur le volet économique (moins de traitement, moins de collecte, moins de coûts de fonctionnement des équipements) que pour des raisons environnementales (salubrité publique, économie circulaire, modification des comportements) d'où l'espérance de changer les pratiques de nos concitoyens.

Pour piloter et conduire cette action un chargé de mission fermentescibles a été recruté (poste financé sur trois ans par l'ADEME). Désormais un plan d'action se développe afin d'organiser sur chacune des 35 communes du SICTOMU la mise en place de référents communaux sur le compostage, véritable relais et animateurs locaux sur le domaine. Parallèlement des efforts de sensibilisation ont été conduits auprès des établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées, établissements professionnels, afin d'engager la mise en place du compostage collectif et la valorisation des déchets.

Parallèlement, ont été mis en place des partenariats avec les communautés de communes afin de permettre l'acquisition de ces composteurs par les administrés de façon gratuite en conditionnant cette mise à disposition à la participation d'une formation d'environ 45 min permettant d'acquérir les bases et les savoir-faire en la matière. Cette stratégie est désormais opérationnelle sur l'une de nos 2 communautés la CCPU (Communauté de Commune du Pays d'Uzès).

L'exercice 2023 prévoit la distribution et la formation de 2000 composteurs individuels, le cofinancement des composteurs à parité sur le territoire de la communauté de communes du pays d'Uzès et le recrutement d'un second maître composteur dont le coût est estimé en année pleine à 35 000 €.

La dépense envisagée pour l'acquisition de ces matériels est d'environ 190 000€ et fait l'objet d'un marché public réalisé en 2022. Au titre des recettes devrait être enregistré 80 000€, au titre de la revente auprès des usagers de ces matériels et la participation de la CCPU à cette action. L'objectif est de réduire d'environ 300 tonnes les tonnages de ResTE collectés soit une économie directe de 45 000€ environ, auquel il convient d'ajouter à peu près le même montant au titre des effets induits.

● Impact de l'évolution des modalités de collecte des emballages :

Afin de faciliter la collecte sélective, et réduire les taux de refus observés, l'actuel mandature a souhaité organiser une collecte en porte-à-porte des emballages. Pour ce faire seront distribués à la population des sacs transparents afin de permettre aux agents de collecte de pouvoir assurer une collecte rapide et performante tout en vérifiant la conformité du contenu du sac. Les personnels de collecte veillent alors à informer leur hiérarchie des situations de non-conformité afin qu'un appel soit adressé à l'utilisateur afin de corriger le tir.

La collecte en porte à porte des emballages représentant un coût nettement plus élevé du fait de la nécessité d'employer un nombre plus conséquent de personnels et de matériels pour la réaliser, il a été proposé que celle-ci soit réalisée en mono-ripage de même que la collecte des ordures ménagères. De fait les besoins en personnels nouveaux devraient être inexistantes et seul devraient être enregistrées les dépenses en fonctionnement des véhicules qu'il s'agisse de carburant ou de la maintenance des matériels et de fourniture des sacs de collecte, pour un montant annuel d'environ 80 000€.

Ainsi devraient être consommés non pas 140 000 l de carburant comme chaque année mais de l'ordre de 210 000 l. Le second poste devant évoluer étant la dépense de maintenance qui devrait passer de 120 000€ à 175 000 € pour l'exercice 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135020230627-13_2023_06_

● Impact sur le résultat de la TEOM :

Le dernier budget, qui par son résultat de clôture de la section de fonctionnement, permettait d'obtenir une capacité d'investissement suffisante (1.5 M€) est le budget 2018. Celui-ci avec ses 674 172 € d'excédent de fonctionnement, son FCTVA de 170 000 € et sa dotation aux amortissements de 545 700 € permettait de se rapprocher des 1 500 000 € évoqués plus avant.

Aussi, il convient en s'appuyant sur l'exercice 2018 et son taux de 12.5 % de prendre en compte les évolutions des charges de traitement et de TGAP nouvelles pour établir les prévisions et perspectives des taux de TEOM nécessaires pour garantir le renouvellement de l'outil industriel et le fonctionnement équilibré du syndicat.

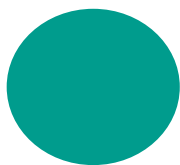
Périmètres constants Réf. : tonnages 2019	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de TEOM	13.00	12.9	12.5	12.1	12.1	13.1	13.1			
Coût traitement Supplémentaire N –(n-1)				251 718	444 005	230 111	121 447	94 572	65 547	56 180
Besoin complémentaire en pt de TEOM				0.62	1.1	0.57	0.30	0.23	0.16	0.14
TEOM qui serait nécessaire sans valorisation				13.1	14.2	14.77	15.07	15.3	15.46	15.60
Économies liées à la Valorisation engagée en €		27 300	73 300	144 300	285 700	619 245	728 135	410 000	410 000	410 000
Économies exprimées en pt de TEOM		0.068	0.18	0.36	0.71	1.55	1.82	1.025	1.025	1.025

L'augmentation d'un point de TEOM correspond aujourd'hui à une participation de 12 € par personne et par an

Ainsi il serait nécessaire en 2023 d'atteindre un taux de TEOM de 15.3. Pour autant il sera proposé le maintien du taux de TEOM actuel en raison de notre volonté de poursuivre nos efforts de détournements et de valorisation. Il convient toutefois de rappeler que nos marges de manœuvres se réduisent et deviennent limitées et qu'elles ne nous permettront pas de maintenir le taux de TEOM actuel sur la durée.

L'estimation du gain potentiel de nos efforts de valorisation, exprimée en point de TEOM doit pouvoir être évaluée à 1.65 points de TEOM à échéance 2025. Ce qui conduirait à un taux prévisionnel en 2025 de 13.95 % et ce, à périmètre constant de service et de tonnage.

Enfin, grâce aux efforts de prévention et par la réduction du contenu de nos poubelles d'environ 30 kg/an/hab., nous pourrions observer un impact équivalent à 0.5 point de TEOM, ce qui nous permettrait de revenir à un taux de 13.95 voire à 13.45. Ce qui serait tout à fait excellent. Reste que pour y parvenir il faudra augmenter les charges de communication et de sensibilisation et faire face à nos besoins de modernisation ou d'investissements pour permettre par la suite la mise en place de la tarification incitative.



11. Stratégie de Prévention et d'optimisation du service

La nouvelle mandature au regard de l'évolution des coûts de traitement des déchets et de la hausse attendue des taxes additionnelles souhaite, pour rendre supportable le coût de gestion des déchets, développer désormais son action sur la prévention, la sensibilisation et l'aide aux communes.

L'objectif attendu est de compenser par la réduction progressive des tonnages de déchets produits sur le territoire, la hausse progressive de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et d'inscrire désormais le SICTOMU sur une trajectoire d'excellence environnementale.

Pour se faire et en prolongement des efforts de modernisation des équipements et de rationalisation de la collecte actuellement engagée, un ensemble d'actions de prévention sera conduit et se développera au cours des prochains mois, prochaines années autour des thématiques principales suivantes :

● Réduction des flux de déchets

Réduire significativement les tonnages de déchets par une communication active et ciblée

- **Inscrire notre territoire comme un territoire d'excellence.**
- Utiliser cette image d'excellence pour valoriser nos communes, tout autant que le geste de tri,
- Faire de nos délégués, de nos maires, de nos élus, des services urbanisme et des agents techniques des communes des relais locaux impliqués et efficaces,
- Faire en sorte que dans chaque bulletin municipal la question du déchet et des incivilités soit exposée,
- Communiquer mensuellement dans la presse locale pour rendre naturelles et attractives les actions,
- Montrer que la production de déchets n'est pas une fatalité / exemplarité du quotidien,
- Promouvoir l'engagement citoyen au profit de la collectivité,
- Sensibiliser les scolaires par des programmes pédagogiques, des visites de sites ou des actions de terrain,
- Développer une communication active et ciblée auprès des professionnels et notamment des restaurateurs,
- Engager avec les offices de tourisme des actions d'informations auprès des gîtes et des campings,
- Rendre régulier et récurrent l'usage de notre site internet,
- Faire de notre site un outil opérationnel et pratique, facilement consultable,
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés par la modification des comportements et des habitudes

- Passer dans les communes d'une logique de propreté à une logique d'éco-citoyenneté,
- Développer dans le quotidien des enfants et scolaires le geste de tri/valorisation dans toutes les écoles,
- S'appuyer sur l'expertise du Lou Redounet pour inscrire l'ensemble de nos établissements scolaires dans une démarche d'excellence,
- S'appuyer sur les délégués pour animer à minima deux fois par an dans chaque commune des actions de terrain (distribution de compost, nettoyage des chemins, collecte des arbres de Noël...),
- Mettre en réseau les acteurs et associations éco-citoyennes pour créer des synergies et valoriser les démarches,
- Rendre responsables les acteurs et lutter contre les incivilités par la répression et l'information des condamnations,
- Développer à l'échelle du SICTOMU la vidéo surveillance des sites afin de participer à la responsabilisation de tous,
- Faire qu'à l'occasion de chaque événement festif ou manifestation la collecte sélective et le tri soit effectués.
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés par la fiscalité

- Étudier la mise place d'une tarification incitative afin de responsabiliser les producteurs,
- Rechercher la meilleure solution entre redevance incitative et TEOM incitative,
- Examiner les meilleures conditions d'évaluation des déchets générés (poids, volumes, levées solution mixte...),
- Réfléchir à la progressivité de l'action et sa montée en puissance,
- Établir ou non un forfait minimal incompressible,
- Réduire ou non la fréquence de collecte en dehors de la période estivale,
- Évoquer dès à présent ce principe afin d'engager des comportements plus vertueux et faciliter l'acceptabilité des changements à venir,
- Adapter la redevance des campings afin d'harmoniser le tarif au litre avec les autres professionnels,
- Faire payer les passages supplémentaires de collecte en plus du forfait de base,
- Faire évoluer la tarification des volumes et tonnages collectés en déchèterie,
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés par le développement du compostage

- Mettre en place un réseau de maitres composteurs ou de référents dans les villages,
- Faire de nos gardiens de déchèteries et des agents de l'équipe 7 des personnels « ressource »,
- Adhérer au réseau compost citoyen Occitanie (RCCO) afin de permettre à chacun de nos relais de développer leurs compétences
- Faire vivre ce réseau par la gestion d'évènements et de rencontres,
- S'appuyer sur les maraîchers locaux et la vente à la ferme pour promouvoir le compostage,
- Développer le compostage individuel dans nos communes et le lombri-compostage en ville,
- Mettre en place dans les communes et écoles qui le désirent des équipements collectifs,
- Idem auprès des entreprises et administrations (Haribo, hôpital...),
- Réaliser des animations au sein des déchèteries lors de journées de distribution de compost,
- Réaliser des actions de sensibilisations récurrentes sur les marchés et petits marchés nocturnes des communes...
- Développer les outils de communication exploitables (exposition, mallette pédagogique, jeux...)
- Utiliser la fonction communication de SRE pour étoffer la documentation technique et fournir des articles clefs en main,
- S'appuyer sur les associations locales pour relayer l'information sur les marchés,
- Voir pour mettre en place une unité pédagogique de gestion des fermentescibles sur le site de Vallabrix ou d'Argilliers.
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés par la promotion du recyclage et la réutilisation

- Développer les projets locaux de Recyclerie,
- Encourager les démarches de mise en place de marchés solidaires,
- Faciliter la collecte des objets réutilisables sur nos déchèteries,
- Promouvoir dans nos outils de communication un message ciblé sur la réutilisation,
- Encourager les associations mais aussi les filières pros à s'organiser,
- Organiser avec SRE une fête du recyclage et de la réutilisation chaque année,
- Créer un défi sur ce thème avec les écoles.
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés par la modification des outils de pré-collecte

- Faciliter la connaissance du tri par la mise en place d'affiches ou de magnets dans les cuisines et resserres,
- Distribuer des sacs de pré-collecte afin de faciliter le tri, le stockage temporaire et le transport des emballages à la maison,
- Adosser une logique de proximité pour faciliter la collecte sélective,
- Réduire la taille des conteneurs de collecte afin d'éviter l'effet aspirateur à déchets

- Retirer d'office l'ensemble des bacs de collecte de 360 litres attribués aux ménages et fournir les matériels correspondants à la nouvelle grille de dotation,
- Puis organiser la même opération sur les 240 sur les exercices suivants.
- Définir un volume théorique par habitant afin de contrôler les productions de déchets dans l'habitat vertical,
- Organiser des suivis de collecte afin de ne collecter que ce qui doit l'être,
- Exploiter les capacités de suivi des levées de bacs pour identifier les abus et mettre en place les actions correctives ou sanctions (refus de collecte),
- Assurer un contrôle de gestion sur le suivi des défauts de collecte,
- Mettre en place une prime de performance pour encourager l'évolution des pratiques et des mentalités,
- ...

Augmenter significativement le tri par la suppression des zones blanches

- Intégrer à tout projet d'aménagement ou de lotissement une réelle prise en compte du tri sélectif,
- Examiner avec les Maires concernés comment effacer les zones blanches du territoire,
- Communiquer sur les taux de collecte de chaque commune,
- Interdire la mise en place ou le remplacement de colonnes de collecte du seul ResTE,
- Réduire la taille des avaloirs afin de limiter l'absence de tri et ainsi impliquer les professionnels,
- Sensibiliser les professionnels et notamment les restaurateurs sur leurs obligations,
- ...

Augmenter significativement le tri par le renforcement et l'adaptation des équipements

- Adosser autant que faire se peut la collecte sélective avec celle du ResTE afin que le geste de tri soit le plus simple et naturel possible,
- Examiner avec les professionnels concernés les moyens de mise en place du tri dans leurs établissements,
- Réserver aux professionnels l'usage de bacs individuels ou de colonnes enterrées avec trappes gros volumes mais avec enregistrement et facturation des apports, tout en maintenant pour l'instant et sous réserve de la qualité du tri la gratuité de la collecte sélective pour les professionnels,
- Réduire voire éradiquer les bacs de regroupements pour passer sur des corbeilles ou colonnes multi flux sur les zones touristiques,
- Le cas échéant mettre auprès des services techniques des colonnes de tri afin que les équipes de nettoyage puissent effectuer du tri/valorisation,
- Renforcer le maillage et adaptation aux périodes estivales
- ...

● Valoriser les déchets le plus en amont possible dans le cadre de projets de performance environnementale

- Accompagner la démarche de mise en place de Recycleries sur le territoire,
- Développer la non-production de déchets par des logiques de prévention ou de réutilisation dans les services communaux (aide au financement de broyeurs, usage du paillage, du mulching, ...)
- Amplifier la valorisation des déchets verts avec pour objectif à atteindre : 2 400 T en 2022
- Poursuivre le partenariat scientifique avec les carriers/universités
- Valoriser les branches et refus de dégrillage des déchets verts sous forme de pellet par mise en place de partenariats,
- Rechercher une solution de valorisation des cartons plus éco-responsable
- Développer la collecte des textiles 100 t en 2019, 109 t en 2020, 120 t en 2021 et 130 t en 2022.
- Accompagner la motivation des personnels de déchèteries en valorisant l'augmentation de la performance de tri et la réduction du flux de tout venant.
- Développer sur les autres services la mise en place de primes de performances
- ...

● Apporter un service complémentaire aux communes

- Mise en place d'un espace de ressources partagées d'articles thématiques sur les déchets, le tri, la valorisation... afin de faciliter la communication communale,
- Mise en place d'un réseau de ressources techniques afin de permettre la montée en compétence des délégués et référents notamment sur le compostage (réseau compost Occitanie, Amorce, ...)
- Financement ou aide à la formation des référents communaux compostage,
- Sensibilisation des scolaires par la réalisation et le prêt d'expositions itinérantes sur le tri/valorisation,
- Intervention dans les écoles pour sensibiliser les enfants aux gestes de tri,
- Participation financière aux visites de sites d'unité de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets par les scolaires,
- Fourniture d'un kit composteur collectif pour les écoles, collèges ou mairies souhaitant développer cette action,
- Accompagner le réseau scolaire pour la mise en place de challenges sur des thématiques de tri et/ou valorisation,
- Mise en lien des acteurs et référents locaux ainsi que les associations éco-citoyennes pour créer des synergies et valoriser les démarches,
- Développement des kits « nouvel arrivant » et mise en place de synergies avec le réseau d'offices de tourisme,
- Aide au financement de caméras vidéo rattachées aux PAV dans le cadre de la lutte contre les incivilités,
- Par dépôts de plainte systématique en cas de déversement d'indésirables dans les colonnes de tri aériennes ou enterrées
- Aide au financement de broyeurs communaux
- Aide au financement des travaux de génie civil des communes pour l'implantation de colonnes enterrées ou semi-enterrées,
- Aide logistique aux opérations de nettoyage de la garrigue ou « Gardon propre »,
- Soutien aux communes lors d'opérations exceptionnelles de services aux usagers,
- Conventonnement avec l'association « d'un pas vert » sur le nettoyage des bords de chaussée,
- Soutien d'associations locales éco-citoyennes (ARRU, Luluzed, ...),
- En cours de réflexion, l'organisation de la collecte des pneumatiques usagés à destination des communes,
- ...

Actions complémentaires

● Professionnaliser les équipes et améliorer l'outil de production.

- Moderniser l'outil de production,
- Poursuivre la montée en compétence des agents,
- Rechercher l'optimisation des services.

● Améliorer l'image et l'attractivité du SICTOMU.

- Par l'amélioration de l'image développée par les équipes du SICTOMU,
- Par une amélioration de la qualité de service,
- Par une réelle attention à nos impacts environnementaux,
- Par un service de proximité dédié aux communes,
- Par un effort de communication soutenu.

● Maintenir la démarche de rigueur budgétaire

- Par la poursuite de la politique de rationalisation de la dépense,
- Par la mise en place de primes de performances,
- Par la sécurisation des recettes.